

BASSIN DE LA SEINE

# Guide du plaisancier

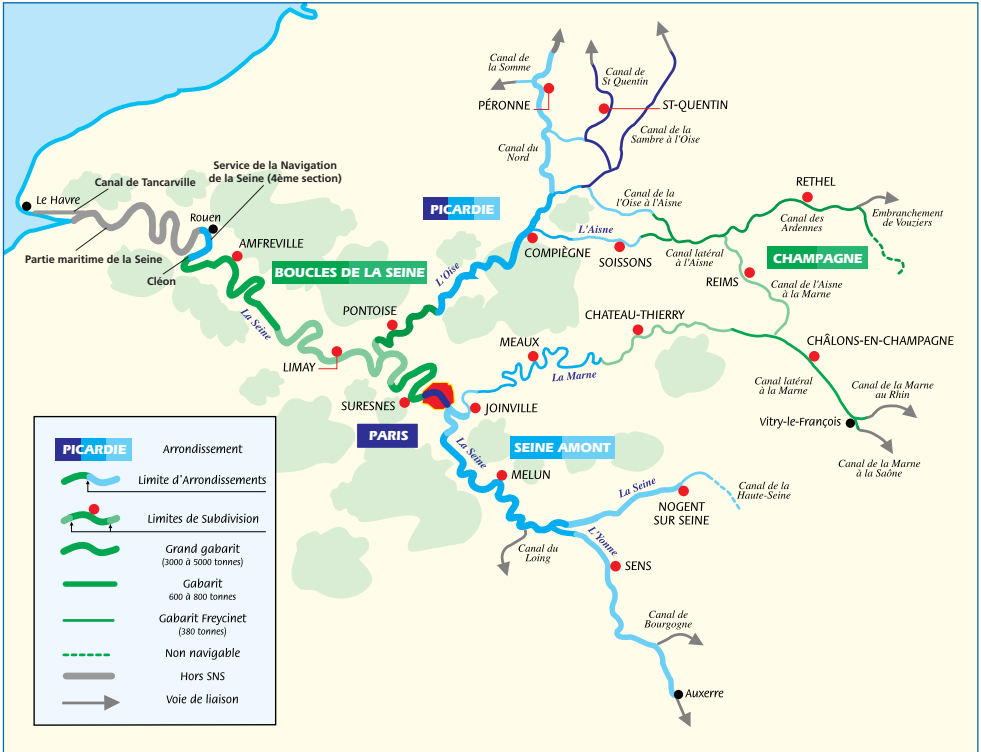


PORT  
AUTONOME  
DE PARIS

**VNF**  
Voies Navigables de France

*Rédaction et réalisation :  
Service Navigation de la Seine,  
Direction interrégionale du bassin de la Seine,  
Port autonome de Paris.*

*Conception et réalisation du guide : Apocope  
Photo de couverture : Port Autonome de Paris/Magdeleine Bonnamour*



**L**e bassin de la Seine, constitué du fleuve et de ses affluents, l'Yonne, l'Oise, la Marne et l'Aisne, s'étend sur 17 départements et 5 régions. Il représente près de 1 500 kilomètres de voies navigables, soit environ un quart du réseau navigable français.

Outre sa fonction de navigation commerciale et touristique, ce bassin est également domaine de loisirs et source d'alimentation en eau des populations et des industries. 1 300 agents veillent chaque jour sur ce patrimoine inestimable.

# Naviguer sur le bassin de la Seine

**L**a pratique de la navigation en rivière requiert un certain nombre de connaissances. Qu'il s'agisse de la réglementation, de la sécurité sur le bateau ou de la pratique du passage des écluses, des renseignements vous seront utiles pour mieux appréhender votre voyage.

Voies Navigables de France, le service Navigation de la Seine et le Port autonome de Paris ont édité, pour vous, ce guide pratique.

Selon une logique d'itinéraire, vous trouverez, sur la Seine en aval et en amont de Paris, sur l'Oise, l'Yonne, la Marne, les canaux de Champagne et de Picardie, des informations sur les haltes de plaisance, les ports, les chantiers navals, les rampes de mise à l'eau....

Pour les compléter, des cartes et des indications touristiques vous permettront une meilleure programmation de votre voyage.

Paré pour l'aventure, il ne vous reste plus qu'à partir !

Nous vous souhaitons un agréable voyage sur notre réseau.



Photo VNF Lemaitre

## AVANT DE PARTIR...

Les formalités administratives	6
Choisir son itinéraire	7

## NAVIGUER EN TOUTE SÉCURITÉ

Quelques règles de route	8
Respecter les limitations de vitesse	9
Amarrage et stationnement	10
Horaires et fonctionnement des écluses	11
Présentation des ouvrages	15
Quelques règles de bonne conduite	17
Les zones autorisées à la pratique des sports nautiques	18

## LA SEINE AVAL ET L'OISE

Caractéristiques techniques et informations navigation	32
Tourisme : où s'informer ?	33
Equipements d'accueil et services	34

## PARIS SUR SEINE - LES CANAUX SAINT-DENIS ET SAINT-MARTIN

Caractéristiques techniques et informations navigation	43
Tourisme : où s'informer ?	43
Equipements d'accueil et services	44

## LA SEINE AMONT, L'YONNE ET LE LOING

Caractéristiques techniques et informations navigation	48
Tourisme : où s'informer ?	49
Equipements d'accueil et services	50

## LA MARNE, L'OURCQ ET LES CANAUX EN CHAMPAGNE

Caractéristiques techniques et informations navigation	58
Tourisme : où s'informer ?	59
Equipements d'accueil et services	60

## LES VOIES NAVIGABLES DE PICARDIE

Caractéristiques techniques et informations navigation	68
Tourisme : où s'informer ?	69
Equipements d'accueil et services	70

## ADRESSES UTILES

Les points d'accueil VNF	74
Les commissions de surveillance	74
La police de la navigation	74
Les secours	74
Les centres d'annonce des crues	75
Service Navigation de la Seine	76
Les organismes professionnels et associations d'usagers	76
Les fédérations sportives	76
Autres interlocuteurs	76
Les bateaux-écoles	77

## TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Réglementation de la navigation de plaisance	80
Matériel de sécurité	81

## LEXIQUE

## LES SIGNAUX DE LA VOIE NAVIGABLE

## LÉGENDE

### CONCERNANT LE BATEAU ...

#### Les règles de construction :

Tout constructeur professionnel doit obtenir le label "CE", ou autocertification. Tout constructeur amateur doit obtenir un agrément d'une Commission de surveillance (dont vous trouverez la liste page 74).

#### L'inscription :

Tout bateau de plus de 5 mètres de long ou d'une puissance supérieure à 4,5 KW et de moins de 10 tonnes doit posséder un certificat international de bateau de plaisance qui vaut inscription et permis de navigation. Ce numéro d'inscription est attribué par une Commission de surveillance et doit être peint sur la coque. Les bateaux possédant un numéro d'inscription maritime peuvent circuler sur les eaux intérieures.

#### L'assurance :

Elle n'est pas obligatoire pour les dommages causés au tiers. Elle est cependant recommandée.

#### Le matériel de sécurité :

Un équipement réglementaire particulier doit être prévu à bord du bateau. La liste du matériel d'armement nécessaire pour les bateaux de plaisance de moins de 24 m vous est fournie page 81.

**Informations complémentaires :** Les embarcations non motorisées telles que les avirons, yoles, canoë-kayak et pédalos ne sont ni inscrites, ni immatriculées.

### CONCERNANT LE PILOTE ...

#### Obtenir le certificat de capacité (permis rivière) :

Tout pilote d'un bateau motorisé de plus de 5 mètres doit posséder un certificat de capacité (permis). Il existe trois sortes de permis différents en fonction du taux de motorisation du bateau.

Voici la formule de calcul de ce taux (t) que l'on peut obtenir également auprès des Commissions de surveillance :

$$t = 2,6 * P / L^2,$$

où 2,6 est un coefficient invariable, P la puissance du moteur en KW, et L la longueur du bateau.

#### • Si L < 15 mètres, et t < 1,

il faut le certificat de capacité C (coche de plaisance).  
Epreuve théorique à passer.

Le candidat doit avoir 16 ans révolus.

#### • Si t > 1,

il faut le certificat de capacité S (sport).  
Epreuves théorique et pratique à passer.

Le candidat doit avoir 16 ans révolus.

#### • Si L > 15 mètre, et t < 1,

il faut le certificat de capacité PP (péniche de plaisance).

Epreuves théorique et pratique à passer.

Le candidat doit avoir 18 ans révolus.

#### Comment passer le certificat de capacité ?

- soit en s'adressant à un bateau-école qui prépare aux épreuves théorique et pratique et inscrit le candidat auprès de la Commission de surveillance pour le passage de l'examen (liste des bateaux-écoles sur le bassin de la Seine pages 77-79),

- soit en candidat libre, ce qui suppose de se former soi-même à la théorie et à la pratique et de s'inscrire directement auprès de la Commission de surveillance pour passer les épreuves.

Les candidats possédant déjà le permis mer sont dispensés du passage de l'épreuve pratique.

#### S'acquitter du péage plaisance :

Le péage doit être acquitté pour tout bateau de plaisance de plus de 5 m de long ou doté d'un moteur de 9,9 CV (soit 7,29 KW) et plus.

Le péage est dû chaque fois que le bateau navigue sur le réseau confié à Voies Navigables de France.

Il donne droit à l'usage normal du domaine public fluvial. Par navigation, on entend le déplacement du bateau, qu'il y ait ou non franchissement d'écluses.

Le péage n'est pas remboursable.

Vous pouvez acheter votre vignette soit par correspondance, soit directement auprès des points d'accueil VNF (cf. page 74).

Il existe plusieurs tarifs, fonction de la surface du bateau et du nombre de jours navigués.

- Le forfait "année" : pour les inconditionnels de la voie d'eau. Une ristourne de 10 % est appliquée au forfait acquitté avant le 20 mars.
- Le forfait "loisirs" : dont la durée est de 30 jours, non obligatoirement consécutifs, pour les plaisanciers occasionnels.
- Le forfait "vacances" : d'une durée de 16 jours consécutifs, il est délivré avec une date de début de validité (pris un samedi, il vous donne accès à 3 week-ends consécutifs).
- Le forfait "journée" : délivré pour une date.

Le péage ne dispense pas du paiement de certains services exceptionnels tels que le passage de souterrains en convoi remorqué, l'utilisation d'ascenseurs, de pentes d'eau... ou le passage d'écluses en dehors des heures de navigation. Il ne dispense pas non plus des droits de stationnement, notamment dans les ports ou à certains quais aménagés et offrant des prestations spécifiques aux plaisanciers.

### ATTENTION !

L'ensemble des pièces énoncées ci-dessus doit être consigné à bord, et doit pouvoir être présenté à tout moment lors des contrôles effectués par les autorités compétentes. Vous devez également avoir à bord le Règlement Général de Police.

## CHOISIR SON ITINÉRAIRE

Nous vous recommandons d'avoir à bord un code fluvial ou tout au moins le tableau des principaux signaux afin de pouvoir vérifier la signification des panneaux et vous remémorer les règles de priorité (le tableau des signaux figure en fin de guide). Il est nécessaire de vous procurer les cartes de navigation en fonction des secteurs fréquentés. Voici une liste d'ouvrages de référence non exhaustive, ainsi que quelques adresses où vous pouvez vous les procurer.

### Dernière édition

#### CARTE DE FRANCE DES VOIES NAVIGABLES

Ed. Euromapping CBL, Seyssinet 1999

#### LES GUIDES DE NAVIGATION FLUVIALE

concernant le bassin de la Seine

Ed. Grafocarte, trilingue français, anglais et allemand

(1) La Seine aval :

de Paris à la mer par le Canal de Tancarville - 2001

(2) La Seine amont : de Paris à Marcilly sur Seine - 1999

(3) La Marne : de Paris à Vitry le François - 2000

(24) Picardie : voies navigables - 2001

(8) Champagne-Ardenne : de Namur à la Bourgogne - 2000

#### GUIDE VAGNON DU TOURISME FLUVIAL

Mini atlas, carte de France, Ed. du Plaisancier - 1999

#### LA FRANCE AU FIL DE L'EAU

Ed. Gallimard, coll. Guides Gallimard en partenariat avec VNF 1997

#### CARTE IGN "TOURISME FLUVIAL EN FRANCE"

Ed. IGN en partenariat avec VNF - 1997

#### LE GUIDE DU PETIT FUTE TOURISME FLUVIAL

Nouvelles Editions de l'Université, en partenariat avec VNF - 2001

## QUELQUES ADRESSES OÙ VOUS POUVEZ VOUS PROCURER CES OUVRAGES

#### AU VIEUX CAMPEUR

48 rue des Ecoles - 75005 PARIS - Tél : 01.53.10.48.48

#### LIBRAIRIE MARITIME ET D'OUTRE MER

17 rue Jacob - 75006 PARIS - Tél : 01.46.33.47.48

#### LIBRAIRIE MARITIME LE YACHT

55 avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS - Tél : 01.45.00.17.99  
ou 01.53.27.62.00

#### LA FLOTTE FRANCAISE

131 Bd de Charonne - 75011 PARIS - Tél : 01.42.72.95.00

#### MAZURA MARINE

36 quai Alphonse le Gallo - 92100 BOULOGNE - Tél : 01.46.99.98.50

# Naviguer en toute sécurité

## QUELQUES RÈGLES DE ROUTE

**1**

*En règle générale, la navigation s'effectue en tenant sa droite, comme sur la route, sauf indications contraires.*

**2**

*La navigation commerciale a la priorité absolue sur les bateaux de plaisance.*

**3**

*Le croisement ne peut se faire que si le chenal présente une largeur suffisante.  
Le "montant" doit la priorité à "l'avalant".*

**4**

*Le dépassement - ou trématage - ne s'accomplit que si cette manoeuvre ne présente pas de danger.  
Le "rattrapé" facilite le dépassement en réduisant sa vitesse.  
Le dépassement s'effectue à gauche, en navigation droite-droite.*

**5**

*Respecter la signalisation et les vitesses imposées.*

**6**

*De nuit, ou par temps de brouillard, les bateaux doivent arborer les feux de signalisation.*

**7**

*A proximité de piles de pont, attention au courant et aux remous.  
Emprunter l'arche marinière signalée par un panneau.*

**8**

*En temps de crue, il est recommandé de différer son départ.*

**9**

*En navigation, le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour toutes les personnes embarquées (penser à adapter la taille pour les enfants).*



La vitesse est réglementée sur chaque secteur par des Règlements Particuliers de Police (arrêté ministériel du 20.12.74).

Toutefois, la vitesse peut être limitée temporairement sur tout ou partie d'une section de voie navigable en raison de travaux ou pour des questions de sécurité. Dans ce cas, il convient de se conformer aux avis à la batellerie, à la signalisation mise en place, ainsi qu'aux ordres des agents de la navigation.

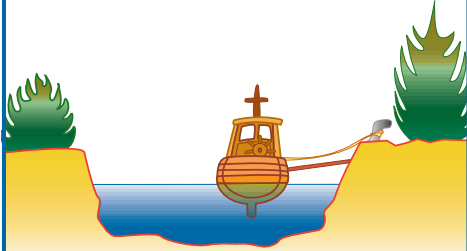
Voici les limitations générales de vitesse pour les bateaux de plaisance de moins de 20 tonnes :

### ATTENTION !

La vitesse autorisée est différente pour la navigation commerciale et les bateaux de plaisance de plus de 20 tonnes.

<b>RIVIÈRES/CANAUX</b>	<b>VITESSE</b>
<b>YONNE</b>	15 km/h
<b>SEINE</b>	
- en amont de Montereau	12 km/h
6 km/h pour les dérivations	
- entre Montereau et l'écluse de Port à l'Anglais	20 km/h
- entre l'écluse de Port à l'Anglais et le pont de Sèvres	18 km/h
- en aval du pont de Sèvres	20 km/h
- entre le pk 233.000 et 242.000 à Rouen	18 km/h
<b>MARNE</b>	15 km/h
<b>OISE</b>	15 km/h
<b>AISNE</b>	15 km/h de jour 4 km/h de nuit
Canaux de l'Oise à l'Aisne, latéral à l'Aisne, des Ardennes, de l'Aisne à la Marne, latéral à la Marne, et du Loing	8 km/h de jour 4 km/h de nuit
Canaux de Saint-Quentin, latéral à l'Oise, de la Sambre à l'Oise, du Nord	10 km/h
Canal de la Somme	6 km/h
Canal du Nord entre les écluses n° 12 de Cléry-sur-Somme et n° 15 de Languevoisin	6 km/h

### AUTORISÉ



#### L'AMARRAGE

Utiliser un piquet solidement planté dans la berge.

Ne pas fixer de câble ou de corde en travers du chemin de halage.

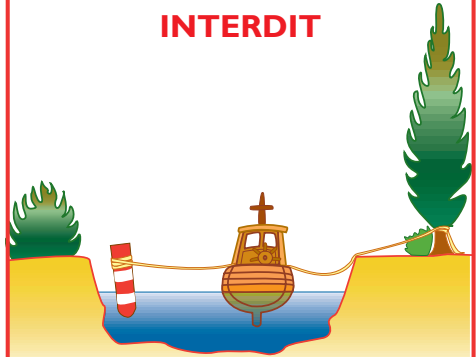
Ne stopper le moteur que lorsque le bateau est correctement maintenu.

L'amarrage doit permettre au bateau de suivre les variations du niveau d'eau.

Mettre une écoire pour éviter les chocs de la coque contre la berge, notamment lors des stationnements de nuit.



### INTERDIT

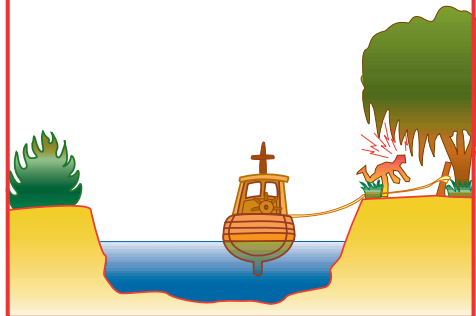


#### DE STATIONNER

Dans le chenal navigable.  
Sous les ponts.

#### DE S'AMARRER

Aux arbres, poteaux, garde-corps...  
et chaque fois que l'interdiction est matérialisée.



### FONCTIONNEMENT DES ÉCLUSES

Les éclusiers sont responsables des manoeuvres aux écluses.

Lorsque l'écluse est automatique, la manoeuvre est laissée aux soins des usagers ; une notice explicative leur est donnée à l'écluse précédente. Pour des raisons de sécurité, il est impératif d'observer une stricte mise en application des prescriptions particulières et des feux de signalisation notamment lors du passage d'une suite d'écluses automatisées.

### OUVERTURE DES ÉCLUSES

Sur l'essentiel du réseau, l'ouverture des écluses à la navigation est assurée toute l'année **sauf les 1er janvier, dimanche de Pâques, 1er mai, 11 novembre et 25 décembre**, selon les horaires suivants :

#### Seine aval

ECLUSES	Tél.	V.H.F.
Amfreville	02 32 48 71 41	18
La Garenne	02 32 77 54 71	22
Méricourt	01 30 98 98 60	18
Andrésy	01 39 22 21 70	22
Bougival	01 39 69 82 33	22
Chatou	01 39 52 13 55	18
Suresnes	01 46 25 04 70	22

Les écluses d'Amfreville à Suresnes sont ouvertes tous les jours de 7h à 19h.

*Il est possible d'obtenir un passage tous les jours de 19h à 7h (1).*

#### Seine amont

Ecluses	Tél.	V.H.F.
Port à l'Anglais	01 43 75 32 24	18
Ablon	01 69 40 12 24	22
Evy	01 60 77 36 55	18
Le Coudray	01 60 75 32 32	22
Vives-Eaux	01 69 68 00 46	18
La Cave	01 60 69 62 93	22
Champagne	01 64 23 00 49	18
Varennes	01 64 32 21 40	22
Marolles	01 64 31 32 35	18

Les écluses de Port à l'Anglais à Marolles sont ouvertes de 7h à 19h du lundi au samedi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 le dimanche.

*Il est possible d'obtenir, du lundi au vendredi, un passage de 6h à 7h et de 19h à 22 h (écluses de Port-à-l'Anglais à Vives-eaux), de 6h à 7h et de 19h à 21h (écluses de La Cave à Marolles) (1).*



Photo SNS Reims/Lemaître

Pont pivotant et pénichette

#### Marne

ECLUSES	Tél.	V.H.F.
Saint-Maurice	01 43 68 72 37	22
Créteil	01 42 07 10 31	18
Saint-Maur	01 45 11 71 81	18
Neuilly	01 43 08 21 72	22
Vaires	01 60 20 15 25	17
Chalifert	01 60 43 81 49	11
Lesche	01 60 43 81 56	11
Meaux	01 64 34 02 07	14

Les écluses de Saint-Maurice à Créteil sont ouvertes de 7h à 19h du lundi au vendredi, de 8h à 12h 30 et de 13h30 à 18h30 le week-end.

*Il est possible d'obtenir, du lundi au vendredi, un passage de 19h à 20h (1).*

Les écluses de Saint-Maur à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux sont ouvertes tous les jours (sauf entre Noël et le jour de l'An) de 8h à 18h.

*Il est possible d'obtenir un passage de 18h à 19h, qui donne lieu à une facturation spécifique. La demande doit être effectuée auprès de la subdivision de Meaux (Tél. 01 60 24 76 76).*

Les écluses à l'amont de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux sont ouvertes de 8h à 18h. Elles sont ouvertes le dimanche et le lundi de Pentecôte, le jeudi de l'Ascension et le 8 mai. Elles sont fermées les autres jours fériés et tous les dimanches du 1er novembre au 31 mars.

### Yonne

ECLUSES	Tél.	V.H.F.
Cannes-Ecluse	01 64 70 20 75	8
La Brosse	01 64 31 34 81	8
Barbey	01 64 31 34 64	8
Port Renard	03 86 66 85 34	8
Vinneuf	03 86 66 85 09	8
Champfleury	03 86 96 36 45	8
Villeperrot	03 86 95 36 52	8
Saint-Martin	03 86 65 23 01	8
Saint-Bon	03 86 95 25 77	8
Rosoy	03 86 97 13 00	8
Etigny	03 86 97 12 13	8

Les écluses de Cannes à Barbey sont ouvertes de 7h à 19h du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 le week-end.

Il est possible d'obtenir, du lundi au vendredi, un passage de 19h à 20h (1).

Les écluses de Port-Renard à Rosoy sont ouvertes de 9h à 19h du lundi au samedi. Elles sont fermées du 25 au 31 décembre.

Il est possible d'obtenir un passage le dimanche de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, qui donne lieu à une facturation spécifique. La demande doit être effectuée auprès de la subdivision de Sens (Tél. : 03 86 63 16 30).

Les écluses d'Etigny à la Chaînette sont ouvertes, du dernier week-end de mars au 1er week-end suivant le 1er novembre, tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h.

En basse saison, se renseigner auprès de la subdivision de Sens (Tél. : 03 86 83 16 30).

### Oise

ECLUSES	Tél.	V.H.F.
Pontoise	01 34 64 01 79	18
L'Isle Adam	01 34 69 01 47	22
Boran	03 44 21 90 23	18
Creil	03 44 25 40 64	22
Saron	03 44 70 44 00	18
Verberie	03 44 40 90 16	22
Venette	03 44 83 85 09	18

Les écluses de Pontoise à Venette sont ouvertes du lundi au samedi de 7h à 19h, le dimanche de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Il est possible d'obtenir, du lundi au vendredi, un passage de 6h à 7h et de 19h à 20h (écluses de Pontoise à l'Isle Adam) ou seulement de 19h à 20h (écluses de Boran à Venette) (1).

Pour connaître les conditions d'ouverture des écluses sur les autres rivières et canaux du bassin de la Seine, se reporter à l'avis à la batellerie n°1, disponible auprès du service Navigation de la Seine, Mission Entretien Exploitation, 24 quai d'Austerlitz, 75 013 Paris

Tél. : 01 44 06 19 51

E-mail : mee.sn-seine@equipement.gouv.fr

Les données contenues dans l'avis à la batellerie n°1 seront prochainement disponibles sur internet.

(1) Le passage en dehors des horaires normaux d'ouverture donne lieu à une facturation spécifique. La demande doit être effectuée auprès de la subdivision Sondages Régulation (Tél. : 01 30 22 45 00).

## ARRÊTS ET RESTRICTIONS DE LA NAVIGATION

Chaque année, des arrêts de navigation appelés "chômages" sont prévus sur les voies navigables pour les travaux d'entretien. Il est impératif de se renseigner au préalable.

Ces informations sont diffusées sous forme d'avis à la batellerie qui peuvent être consultés auprès du service Navigation de la Seine, des services de la direction régionale de VNF et à certaines écluses.

24 quai d'Austerlitz 75013 Paris - Tél.: 01 44 06 19 51



### APPROCHE D'UN BARRAGE

Le barrage est jumelé avec une écluse ou une porte de garde.

- Se maintenir sur la rive du côté de l'écluse.
- Ne jamais s'approcher du barrage.
- En cas d'approche involontaire : faire rapidement demi-tour pour remonter le courant.

Ne pas tenter de rejoindre l'écluse en longeant le barrage.

### FRANCHISSEMENT D'UNE ÉCLUSE

#### 1/ Aux abords de l'écluse

Si les portes sont fermées, se tenir à distance suffisante pour éviter les remous créés par le remplissage ou la vidange du sas.

Laisser sortir les bateaux de l'écluse.

Attendre pour s'avancer que les portes soient ouvertes et que le signal éventuel soit donné.



#### 2/ Entrée dans l'écluse

Se conformer aux instructions de l'éclusier.



### FRANCHISSEMENT D'UNE ÉCLUSE (suite)

Règles de base :

- prévoir des longueurs de cordage suffisantes pour palier aux variations du plan d'eau,
- assurer la surveillance de l'opération.

#### 3/ Dans l'écluse

- Ne pas s'amarrer à une péniche.
- Fixer les amarres sur un bollard (ou bitte d'amarrage).
- Ne pas utiliser le moteur.

**ATTENTION :**

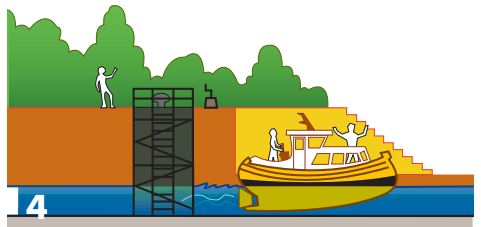
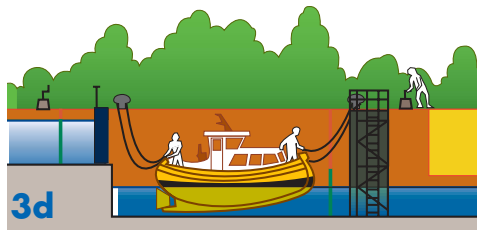
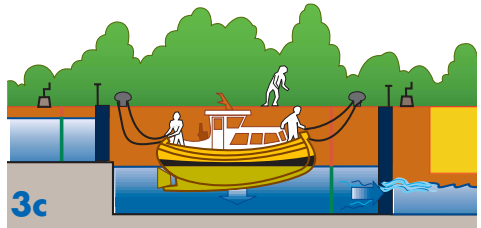
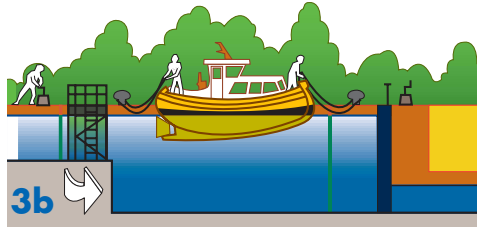
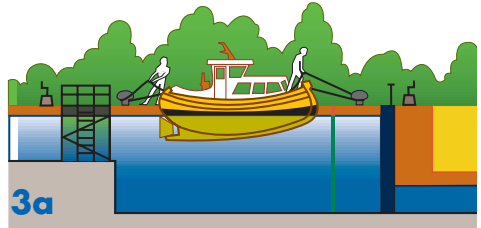
Aux échelles, aux escaliers glissants, au radier du seuil de l'écluse : ne pas stationner au ras des portes (risque d'échouage).

Utiliser des défenses flottantes pour protéger la coque de votre bateau.

Si les bajoyers sont inclinés, se repousser à l'aide de la gaffe au fur et à mesure que le niveau baisse.

#### 4/ Sortie de l'écluse

- Ne pas lâcher les amarres avant la fin du cycle d'éclusage.
- Respecter l'ordre de sortie selon la place des bateaux.



# Naviguer en toute sécurité

## PRÉSENTATION DES OUVRAGES

### LES DIFFÉRENTS MODES D'ÉCLUSAGE

#### 1/ Les écluses automatisées

- Ne pas s'accrocher à la perche de déclenchement.
- Ne pas stationner sous la détection électronique.

Dans une échelle d'écluses automatisées, il est indispensable de les franchir toutes sans marquer d'arrêt, sous peine de bloquer le système automatique.

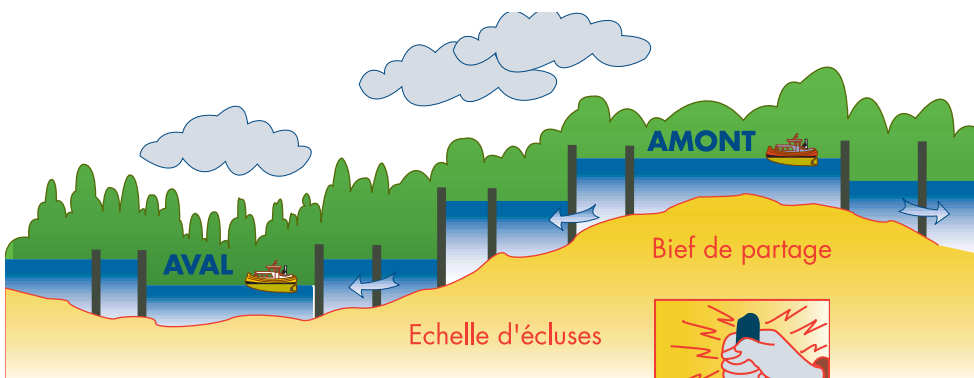
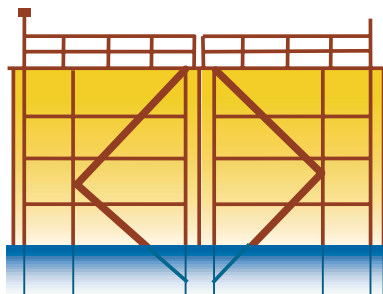
#### 2/ Les autres écluses

Elles peuvent être manœuvrées :

- par l'éclusier,
- par l'éclusier aidé du plaisancier,
- par le plaisancier uniquement.

### LES PORTES DE GARDE

Elles ne sont manœuvrées que par les agents de la navigation.



Respecter les consignes et surtout ne pas lâcher la manivelle avant d'avoir bloqué le cliquet de sécurité anti-retour.



### LES TUNNELS

Les franchir feux de route allumés, sans y stationner



**1**

*Respectez les règles de courtoisie envers les autres usagers (pêcheurs, bateliers, agents de la navigation, riverains...).*

**2**

*Ne jetez rien à l'eau, et ne laissez rien sur les berges. Emportez avec vous vos déchets ou bien déposez-les dans les équipements prévus à cet effet.*

**3**

*Ne dégradez pas les berges.*

**4**

*Sur l'eau, le bruit porte loin, pensez-y !*

**5**

*Respectez les propriétés riveraines.*

**6**

*Préservez la faune et la flore environnantes.*

**7**

*Ralentissez en présence d'aviron, de canoë-kayak ...*

**8**

*Dans les bassins de motonautisme, attention aux skieurs tombés à l'eau !*

**9**

*Respectez les vitesses.*

**10**

*Ne faites pas la course dans un bief afin de vous faire écluser seul.*

**11**

*Prévenez l'éclusier si un bateau arrive derrière (une seule bassinée).*

# Naviguer en toute sécurité

## LES ZONES AUTORISÉES À LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES

Il est possible de pratiquer l'aviron, le canoë-kayak, le ski nautique et la voile sur des plans d'eau réservés et autorisés pour chaque discipline par des règlements particuliers.

Ces plans d'eau sont balisés par des signaux positionnés à chaque extrémité.

Pour pratiquer ces activités, nous vous conseillons de prendre contact avec les clubs dont vous pourrez obtenir les coordonnées auprès des fédérations sportives indiquées à la fin de cet ouvrage.

En règle générale, la pratique de la voile est interdite sur les rivières canalisées et les canaux.

Vous trouverez, ci-après, la liste des bassins et plans d'eau autorisés sur le bassin de la Seine.



Photo VNF / Lemaître

*Aviron à Nogent-sur-Marne*

### MARNE (02)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation
- Les dérivations

#### Zones autorisées



#### Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Toute la rivière de Marne dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



#### Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Plan d'eau de Courcelles (PK 25,000 - PK 26,000).

Tous les jours de la semaine y compris le samedi, de 14h au coucher du soleil. Les dimanches et jours fériés de 10h au coucher du soleil.

Plan d'eau de Mont-Saint-Père (PK 38,000 - PK 39,000). Les samedis et lundis non fériés de 12h à 15h. Les autres jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil.

Plan d'eau d'Azy 3 (PK 55,000 - PK 55,800). Les samedis de 12h au coucher du soleil. Les dimanches et jours fériés de 10h à 13h et de 15 h au coucher du soleil. Les autres jours de 12h à 14h30 et de 18h au coucher du soleil.

#### Observations

*Sauf dans les zones autorisées, la vitesse des bateaux ne doit pas dépasser 15 km/h. Elle est cependant limitée à 50 km/h en rivière d'Aisne et à 60 km/h en rivière de Marne. Elle est interdite chaque année pendant la période de frai du poisson.*

### AISNE (02)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Néant

#### Zones autorisées



#### Voile

Du pont Pommiers au pointis aval de l'île Grison (PK 72,500 - PK 75,700)



#### Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Du pointis aval du chenal de Villeneuve Saint-Germain au pointis aval du chenal de Vauxrot (PK 64,200 - PK 67,900)



#### Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Dans la section du "Bras du Ham" entre les points situés :

- l'un à 150 m en aval du barrage de Villeneuve Saint-Germain

- l'autre à 20 m de la limite du chenal de la dérivation éclusée de Villeneuve Saint-Germain.

#### Observations

*Tous les jours de 10h à 21h*

*Sauf dans les zones autorisées, la vitesse des bateaux ne doit pas dépasser 15 km/h. Elle est cependant limitée à 50 km/h en rivière d'Aisne et à 60 km/h en rivière de Marne. Elle est interdite chaque année pendant la période de frai du poisson.*

### SEINE (10)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation
- Les dérivations

#### Zones autorisées



**Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak**

Toute la rivière de Marne dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



**Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme**

Bief de Beaulieu

(BN 160,500 - BN 159,500) ancien barrage

Tous les jours de 11h à 13h et de 16h à 20h. Les samedis de 12h à 16h.

#### Observations

*La navigation à moteur à une vitesse dépassant 12 km/h est autorisée dans les zones définies ci-dessus. Elle est cependant limitée à 60 km/h.*

### MARNE (51)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation
- Les dérivations

#### Zones autorisées



**Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak**

Toute la rivière de Marne dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



**Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme**

Plan d'eau de Vandières (PK 14,000 - PK 15,00). Les samedis de 12h au coucher du soleil. Les dimanches et jours fériés de 10h au coucher du soleil. Les autres jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil.

Plan d'eau de Courcelles. Tous les jours de 14h au coucher du soleil. Les dimanches et jours fériés de 10h au coucher du soleil.

#### Observations

*La vitesse ne doit pas dépasser 15 km/h sauf dans les zones définies ci-dessus. Elle est cependant limitée à 60 km/h et est interdite chaque année pendant la période de frai du poisson.*

### OISE (60)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- En dehors des périodes de crue où les barrages peuvent être ouverts, la navigation est interdite à l'approche immédiate des ouvrages de retenue, soit 150 m à l'amont et 150 m à l'aval.
- Dans le bras de l'île du Grand Peuple à Armancourt

#### Zones autorisées



##### Voile

Du pont SNCF de Verberie au pont route de la Croix Saint-Ouen (PK 83,632 - PK 87,599)



##### Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

De l'amont du pont route déviation ouest de Creil au pont route N16 (PK 57,415 - PK 59,581)

De la tête amont de l'écluse de 185 m au pont SNCF de Compiègne (PK 95,810 - PK 98,045)



##### Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Amont du pont route de Boran (PK 43,374 - PK 44,874)

De l'amont du barrage de Creil à l'amont du pont déviation ouest de Creil (PK 56,150 - PK 57,415)

Amont du pont route de Verberie (PK 80,070 - PK 81,878)

Du pont SNCF de Compiègne au pont Y de l'Aisne et de l'Oise (PK 98,045 - PK 99,200)

#### Observations

*Dans les zones autorisées, la navigation ou pratique de sport, au-delà de 15 km/h, est interdite du 15 avril au 15 juin (période de frai).*

*Les évolutions et concours ne sont autorisés que par temps clair (plus de 300 m de visibilité) entre 9h et 20h30.*

### SEINE et YONNE (77)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation
- Il est institué le long des rives une zone continue dite bande de rive, à l'intérieur de laquelle la vitesse de circulation de tout bâtiment est limitée à 5 km/h.

#### Zones autorisées



##### Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Toute la Seine et l'Yonne dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



##### Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Bassin de Nandy - Bief du Coudray (BN 141 - BN 145)  
Interdit du 15 avril au 15 juin

Bassin de Seine-port - Saint-Fargeau Ponthierry - Bief du Coudray (BN 128 - BN 131 bis) Les samedis et lundis non fériés de 12h à 15h. Les autres jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil.

Bassin de Dammarie - Bief de Vives-Eaux (aval de Melun) durant 130 m (BN 113 - BN 118bis)

Bassin de la Rochette - Bief de Vives-Eaux (amont de Melun) - Livry durant 130 m (BN 93 - BN 98)

Bassin des Chartrettes - Bief de la Cave - Fontaine le Roi (BN 77bis - BN 82bis).

Bassin de Fontaine le port - Bief de la Cave (BN 67 - BN 72) Interdit du 15 octobre au 15 juin.

Autorisés du 16 juin au 14 octobre, les jours fériés, samedis dimanches et lundis de 13h à 19h.

Bassin de Varennes - Bief de Varennes - Pont SNCF (ligne de Corbeil) (BN 3) Interdit du 15 avril au 15 juin. Autorisés du 16 juin au 14 avril, les samedis et lundis non fériés de 12h à 15h. Les autres jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil.

Bassin de Port Montain - Bief de Vesoult (PK 142,500 - un point situé à 100 m de l'aval du pont du CD49) Interdit du 15 avril au 15 juin. Autorisés du 16 juin au 14 avril, tous les jours de 11h à 13h et de 16h à 20h.

# Naviguer en toute sécurité

## LES ZONES AUTORISÉES À LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES

### MARNE (77)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Sur les canaux de Chelles et de Chalifert.
- Dans la rive droite des îles de :
  - Jaignes (PK 106,800 - PK 107,500)
  - Mary-sur-Marne (PK 110,000 - PK 110,700)
  - Françon (PK 123,750 - PK 125,000)
- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation.

#### Zones autorisées



**Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak**



**Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme**

Plan d'eau de Saint-Jean-Les-Deux-Jumeaux (PK 97,740 - PK 98,300). Les samedis et lundis non fériés de 12h à 15h. Les autres jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil.

Plan d'eau de Chalifert (PK 158,800 - PK 161,800bis) Les samedis, dimanches, lundis et jours fériés de 9h à l'heure légale de fermeture de la navigation.

### GRAND MORIN (77)

#### Zones interdites à toutes activités de plaisance

- Néant

#### Zones autorisées



**Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak**

Toute la rivière, du Moulin de Coude au confluent avec la Marne.

### SEINE (78)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Néant

#### Zones autorisées



**Voile**

De la pointe aval de l'île de la Loge à la pointe SNCF de Maisons-Lafitte (PK 50,800 - PK 58,000)

De 1 km en aval des écluses de Carrières-sous-Poissy à 150 m en amont de l'îlot Blanc (PK 77,000 - PK 78,000)

Du bras principal, 200 m en aval de l'îlot Blanc à l'aval de l'île de Vilennes (PK 79,000 - PK 81,800)

Du pont de Triel à 400 m à l'amont du pont de Meulan les Mureaux (PK 85,300 - PK 93,000)

De la pointe aval de l'île de la Ville à la centrale de Porcheville (PK 102,500 - PK 105,000)

De la pointe aval de l'île de l'Aumône à l'aval de la commune de Mantes-la-Jolie (PK 112,000 - PK 115,000)

Du hameau de Sandrancourt à la pointe amont de l'île de Saint-Martin-la-Garenne (PK 123,000 - PK 125,000)



**Canotage / Aviron / Canoë-Kayak**

Bras de Marly en aval du barrage de Bougival (PK 49,000 - PK 50,800)

Bras d'Andresy et bras de la dérivation de Carrières (PK 72,000 - PK 76,000)

Bras de Migneaux et de Vilennes (PK 78,000 - PK 81,000)

Bras de Limay (PK 106,000 - PK 112,000)



**Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme**

Du PK 78,000 au PK 79,000 autour de l'îlot blanc, bras principal et bras des Grésillons

Du bras de Médan et amont île de Médan ou île Platais au bras des Mottes, au pont de Triel (PK 81,800 - PK 85,300)

L'évolution des jet-ski est autorisée exclusivement dans :

- le bras de Médan (PK 82,700 - PK 84,300)
- le bras des Mottes (PK 81,800 - PK 84,300)

#### Observations

*Le passage sous le pont provisoire de Triel est interdit.*

De Guernes à Rosny-sur-Seine (PK 116,500 - PK 118,000) uniquement pour le ski nautique

De 150 m en amont de la limite aval de la commune de Moisson à 1 km en amont des anciennes écluses de Port-Villez (PK 134,000 - PK 144,000).

### YONNE (89)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Les dérivations
- Zones comprises à moins de 300 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation
- Les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique

#### Zones autorisées



##### Voile

Du pont Paul Bert au pont Jean Moreau (PK 0,000 - PK 0,750)

De 300 m en aval du barrage des Boisseaux à 300 m en amont du barrage de Moneteau (PK 6,150 - PK 7,250)

De 300 m en aval du barrage de la Gravière au pont de chemin de fer de Migennes (PK 21,430 - PK 22,450)

De 300 m en aval du barrage du Péchoir à 300 m en amont du barrage d'Epizy (PK 29,000 - PK 32,350)

De 300 m en aval du barrage d'Armeau à 300 m en amont du barrage de Villeneuve sur Yonne (PK 42,250 - PK 50,200)

De 300 m en aval du barrage de Saint-Bond au pont de Sens (PK 65,550 - PK 66,750)

Du pont RN6 à 300 m en amont du barrage de Champfleury (PK 78,630 - PK 79,880)



##### Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Toute la rivière de l'Yonne sauf dans les zones interdites à toute activité de plaisance



##### Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Bief de Péchoir (PK 25,550 - PK 26,750)  
Nombre de bateaux simultanés : 5

Bief d'Armeau (PK 42,500 - PK 43,700)  
Nombre de bateaux simultanés : 4

Bief de Saint-Martin (Pont Neuf - barrage de Saint-Martin) (PK 67,600 - PK 69,200)

Nombre de bateaux simultanés : 6

Les bateaux ne devront pas s'approcher à vitesse rapide à moins de 100 m des bateaux de commerce en cours de chargement et 50 m de ceux en stationnement.

#### Observations

*Sauf dans les zones spécialement désignées, la vitesse des bateaux et engins de plaisance ne doit pas dépasser 15 km/h en section courante, et 6 km/h en dérivation. La navigation des autres engins à moteur à une vitesse supérieure à 15 km/h est autorisée dans les zones définies ci-dessus, mais est cependant limitée à 60 km/h.*

### SEINE (91)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation
- Les dérivations
- Il est institué le long des rives, une zone continue dite bande de rive, de 20 m, à l'intérieur de laquelle la vitesse est limitée à 5 km/h.

#### Zones autorisées



**Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak**

Toute la rivière dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, aux heures et aux périodes d'autorisation de ces activités et dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



**Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme**

Bief d'Ablon - Amont de Juvisy  
(PK 142,300 - PK 142,700)

Bief d'Evry - Aval de Corbeil  
(PK 135,650 - PK 136,500)

Bief d'Evry - Amont de Corbeil  
(PK 130,300 - PK 132,100)

#### Observations

*La navigation des bateaux de plaisance à une vitesse dépassant 20 km/h est interdite pendant la période de frai du poisson. En dehors de cette période, elle est autorisée tous les jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil.*

### SEINE (92)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Néant.

#### Zones autorisées



**Voile**

De l'aval du pont de Sèvres à l'amont du pont de l'autoroute A 13 (PK 12,150 - PK 14,200).



**Canotage / Aviron / Canoë-Kayak**

#### Zones permanentes :

De l'amont du pont de Issy-les-Moulineaux à l'aval du pont de Sèvres, bras secondaire d'Issy-les-Moulineaux Meudon (PK 9,100 - PK 12,150)

#### En dehors du chenal navigable dans le bras de Billancourt :

De l'aval du pont de Sèvres à l'amont du pont de Saint-Cloud (PK 12,150 - PK 13,500) : en transit en dehors du chenal, du pont de Saint-Cloud au pont de l'autoroute A13 (PK 13,500 - PK 14,200), en rive droite pour les bateaux montants, en rive gauche pour les avalants.



**Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme**

Les pratiques sportives nécessitant des effets de vagues ou de remous et la pratique du jet-ski sont interdites sur toute la longueur du bassin de vitesse.

- De l'aval du pont de Saint-Cloud au pont de l'autoroute A13 (PK13,500 - PK14,200) : la pratique du ski nautique et du motonautisme est autorisée de 10h du matin au coucher du soleil sans excéder 21h, en transit dans le chenal de navigation, avec évolution parallèle aux berges, à une vitesse ne dépassant pas 60km/h. Elle est interdite les mercredis de 14 à 15h, les samedis de 9 à 10h et de 14 à 15 h, les dimanches de 9 à 10h, périodes durant lesquelles la vitesse est limitée à 20 km/h, la navigation devant s'effectuer en transit dans le chenal avec évolution parallèle aux berges.
- Du pont de l'autoroute A13 au pont de Suresnes (PK14,200 - PK 16,440) : la pratique du ski nautique et du motonautisme est autorisée de 10 h du matin au coucher du soleil sans excéder 21h, à une vitesse ne dépassant pas 60 km/h.



- Du pont de Suresnes au câble de protection du barrage de Suresnes (PK 16,440 - PK 16,850) : seule la pratique du ski nautique est autorisée de 10 h du matin au coucher du soleil sans excéder 21 h, à une vitesse ne dépassant pas 60 km/h.

### Observations

*De l'aval du pont de Sèvres à l'amont du pont de Saint-Cloud (PK 12,150 - PK 13,500), la pratique des sports motonautiques est dorénavant interdite. La vitesse des bateaux en transit est limitée à 20 km/h.*

## MARNE (93)

### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation.
- Le canal de Chelles.

### Zones autorisées



**Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak**

Toute la rivière de Marne dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, aux heures et aux périodes d'autorisation de ces activités et dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



**Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme**

Plan d'eau de la Maltournée  
(PK 165,200 - PK 166,400)

### Observations

*En dehors des zones autorisées, la vitesse des bateaux ne peut dépasser 15 km/h. Dans les zones autorisées, la vitesse est cependant limitée à 60 km/h.*

*Elle est interdite chaque année pendant la période de frai du poisson.*

## SEINE (94)

### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation.

### Zones autorisées



**Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak**

Toute la rivière de Seine dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, aux heures et aux périodes d'autorisation de ces activités et dans les zones interdites à toutes activités de plaisance.



**Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme**

Plan d'eau de Villeneuve Saint-Georges (BN 214 - BN 218). Tous les jours de 12h au coucher du soleil, sauf pendant la période de frai du poisson (du 5 avril au 15 juin inclus).

Plan d'eau de Charenton, de 200 m en aval de la passerelle des câbles EDF (Ivry-Charenton) à la limite amont de Paris. Tous les jours de 9h à 20h.

### MARNE (94)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de :
  - 100 m de la sortie amont du souterrain de Saint-Maur et jusqu'à l'est de Saint-Maur.
  - 500 m en amont et 300 m en aval du barrage de Joinville.
  - 500 m en amont et en aval des barrages de Créteil et de Saint-Maurice.
  - 500 m de la sortie aval de l'écluse de Saint-Maur.
  - Dans les darses du port de Bonneuil.

#### Zones autorisées

##### Voile

Toute la rivière dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, aux heures et aux périodes d'autorisation de ces activités et dans les zones interdites à toute activité de plaisance.

Dans les deux bras de l'île Fanac (PK 172,820 - PK 173,430)

Dans le bras rive gauche de l'île des Loups dit «bras des chevaux» (PK 169,300 - PK 170,670)

##### Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Toute la rivière dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, aux heures et aux périodes d'autorisation de ces activités et dans les zones interdites à toute activité de plaisance.

##### Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Plan d'eau de Bonneuil

(PK 169,300bis - PK 170,500bis)

soit entre un point situé au droit de la rue du Bois des Moines et un point situé au droit de la rue du docteur Roux à Saint-Maur-des-Fossés.

### SEINE (95)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Néant.

#### Zones autorisées

##### Voile

De l'amont du pont route d'Argenteuil à l'aval du pont de Bezons (PK 36,000 - PK 40,000)

##### Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

De la partie droite de la rivière d'Argenteuil au pont de Bezons en dehors du chenal navigable (PK 33,500 - PK 40,000)

##### Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

De part et d'autre du pont route de Bezons (PK 39,000 - PK 40,000)

De l'aval de l'île de Corbière à l'aval de l'île d'Herblay (PK 53,000 - PK 67,000)

#### Observations

*La navigation à moteur à une vitesse dépassant 15 km/h est permise tous les jours ouvrés de 10h à 12h et de 15h à 19h.*

*La vitesse est cependant limitée à 60 km/h.*

### OISE (95)

#### Zones interdites à toute activité de plaisance

- Néant.

#### Zones autorisées



##### Voile

De l'amont de l'île de Champagne à l'aval du pont de la RN1 (PK 30,000 - PK 31,900)

PK 31,900 - PK 32,200 pourra être utilisé par les voiliers pour se rendre dans leur zone d'évolution

Bras non navigué de Noisy-sur-Oise (PK 38,600 - PK 39,500)



##### Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

De l'aval du pont SNCF de Pontoise au pont de Stors (PK 14,100 - PK 24,300)

Bras non navigué (bras de Parmain) avec traversée perpendiculaire au chenal à partir de la base située sur la rive gauche (PK 27,100 - PK 28,000) uniquement au canotage et aux pédalos

Bras non navigué de Noisy-sur-Oise (PK 37,700 - PK 38,600)



##### Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Du PK 9,28 au PK 10,900

Station d'épuration de Butry (PK 24,700 - PK 26,200)

#### Observations

*La navigation à moteur à une vitesse dépassant 15 km/h est permise tous les jours ouvrés de 10h au coucher du soleil. Les samedis, dimanches et jours fériés de 12h au coucher du soleil.*

*La vitesse est cependant limitée à 50 km/h.*

# Naviguer en toute sécurité

## LES ZONES AUTORISÉES À LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES

	Voile	Planche	Aviron	Canoe Kayak	Plongée	Pédalos barques	Baignade	Ski nautique
<b>BOURGOGNE</b>								
<b>Yonne</b>								
Bourdon (réservoir) 189 ha	•	•						
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>								
<b>Ardennes</b>								
Bairon (lac) 120 ha Tél. : 03 24 30 13 18	•	•		•			•	
Vielles-Forges (lac) 150 ha Tél. : 03 24 40 17 20	•	•	•	•			•	
<b>Aube</b>								
Port-Dienville (lac) 500 ha Tél. : 03 25 92 27 69	•					•	•	•
Lac d'Orient 2300 ha Tél. : 03 25 41 35 57	•	•		•	•	•	•	
Temple (lac) 2000 ha	•	•	•			•		
<b>Marne</b>								
Der Chantecoq (lac) 4800 ha Tél. : 03 26 72 62 80	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>ILE DE FRANCE</b>								
<b>Seine et Marne</b>								
Bois-le-Roi (plan d'eau) 8 ha Tél. : 01 64 81 33 00		•					•	
Jablins Annet (plan d'eau) 45 ha Tél. : 01 60 26 04 31	•	•		•		•	•	
Buthiers 126 ha Tél. : 01 64 24 12 87							•	
Torcy Tél. : 01 64 80 58 75	•	•		•			•	
Vers-sur-Marne (plan d'eau) Tél. : 01 60 08 44 11	•	•	•	•				
<b>Yvelines</b>								
Moisson-Mousseaux (plan d'eau) 120 ha Tél. : 01 34 79 33 34	•	•		•		•	•	
Saint-Quentin-en-Yvelines (étang) 200 ha Tél. : 01 30 62 20 12	•	•		•			•	
Val-de-Seine (étang) 260 ha Tél. : 01 39 71 16 20	•	•		•		•	•	•
<b>Essonne</b>								
Etampes (plan d'eau) 4,5 ha Tél. : 01 64 94 76 18						•		•
Le Port-aux-Cerises (plan d'eau) 45 ha Tél. : 01 69 83 46 00				•		•	•	


	Voile	Planche	Aviron	Canoë Kayak	Plongée	Pédalos barques	Baignade	Ski nautique
<b>ILE DE FRANCE (suite)</b>								
<b>Val de Marne</b>								
Créteil (plan d'eau) 43 ha Tél. : 01 48 98 44 56	•	•		•		•	•	
<b>Val d'Oise</b>								
Cergy-Neuville (étangs) 250 ha Tél. : 01 30 30 21 55	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>PICARDIE</b>								
<b>Aisne</b>								
Neuville-sur-Ailette (plan d'eau) Tél. : 03 23 24 83 03	•	•				•	•	
Monampiteuil (lac) 33 ha Tél. : 03 23 21 60 73	•	•				•		
Saint-Quentin (étangs) Tél. : 03 23 67 05 00			•	•			•	
<b>Somme</b>								
Bouvaincourt-sur-Bresle 20 ha Tél. : 03 22 26 46 46								•
Gamaches 60 ha Tél. : 03 22 30 91 65	•	•		•				
Loeuilly 4 ha Tél. : 03 22 44 90 92	•	•		•				
Saint-Sauveur 20 ha Tél. : 03 22 51 95 53	•	•		•				
Le Crotoy-Saint-Firmin 50 ha Tél. : 03 22 27 04 39	•	•		•				
<b>NORMANDIE</b>								
<b>Eure</b>								
Lery-Poses 290 ha Tél. : 02 32 59 13 13	•	•	•	•			•	•
<b>Seine Maritime</b>								
Jumièges-le-Mesnil 45 ha Tél. : 02 35 37 93 84	•	•		•			•	

# La Seine et l'Oise



Photo CDT - Eure/Granddamm

La Seine à Amfreville



**L**a Seine aval, de Paris jusqu'à la mer, vous conduira dans une succession de boucles et de méandres. Ceux-ci commencent dès la sortie ouest de Paris, au pied de Saint-Germain-en-Laye, le long de Maisons-Laffite, La Frette et jusqu'à Conflans-Sainte-Honorine, capitale de la batellerie.

Poursuivant votre périple sur la Seine, vous découvrirez un fleuve qui serpente et s'encaisse, parsemé d'îles. En longeant Vétheuil, La Roche-Guyon, Bonnières puis Vernon, vous passerez doucement de l'Île-de-France à la Normandie et traverserez, dans le méandre des Andelys avec Château-Gaillard et ses falaises de calcaire, un site inoubliable. Rouen marque la limite entre navigation fluviale et navigation maritime. Si votre bateau le permet, vous pouvez continuer jusqu'à la mer. Les boucles du fleuve échancrent le plateau de Caux. Le voyage est ponctué d'abbayes comme celle de Saint-Wandrille, et de ponts magnifiques, tels que les ponts de Brotonne, de Tancarville et de Normandie enfin, avant que l'horizon ne s'ouvre sur la mer.

Par l'Oise, en remontant vers le Nord et l'Aisne, vous vous dirigerez vers le domaine des premiers rois de France. C'est dans ce paysage de forêts sombres que notre pays se construisit. Vous aurez, auparavant, traversé la modernité, avec Pontoise et la ville nouvelle de Cergy. Vous voguerez ensuite vers Auvers-sur-Oise, village charmant qui accueille Van Gogh, pour poursuivre jusqu'à Compiègne, ville impériale, où l'Aisne rejoint l'Oise.

### SEINE AVAL (365 KM)

#### Dimensions autorisées

- De Issy-les-Moulineaux à Gennevilliers  
1 écluse, longueur : 180 m, largeur : 11,40 m  
Tirant d'eau : 3,50 m, tirant d'air : 6,90 m
- De Gennevilliers à Rouen  
5 écluses, longueur : 180 m, largeur : 12 m  
Tirant d'eau : 3,50 m, tirant d'air : 8,75 m

#### Informations Navigation

##### Subdivision de Suresnes

Du pont Garigliano à la pointe aval de l'île de la Loge  
5bis rue E. Nieuport - BP 84 - 92153 Suresnes Cedex  
Tél. : 01 46 25 04 40 - Fax : 01 40 99 02 31

##### Subdivision de Limay

De la pointe de l'île de la Loge à Limetz-Villez (rive droite) et Port-Villez (rive gauche)  
62 route du Hazay - 78520 Limay  
Tél. : 01 30 92 56 00 - Fax : 01 30 92 57 43

##### Subdivision d'Amfreville

De Vernon à Cléon (pointe de l'île Legaret)  
BP 28 - 27590 Pitres  
Tél. : 02 32 48 71 40 - Fax : 02 32 49 67 89

##### Service Navigation de la Seine (4<sup>ème</sup> section)

De Cléon jusqu'au pont Jeanne d'Arc à Rouen  
71 avenue Jacques Chastelain - Ile Lacroix  
76000 Rouen  
Tél. : 02 32 08 31 40 - Fax : 02 35 89 22 78

##### Port autonome de Rouen

Du pont Jeanne d'Arc à Rouen à la mer  
34 boulevard de Boisguilbert  
BP 4075 - 76022 Rouen Cedex  
Tél. : 02 35 52 54 00 - Fax : 02 35 52 54 13

*Nota : le titre de conduite «mer» est obligatoire en aval du pont Jeanne d'Arc à Rouen et le bateau doit correspondre au type de navigation souhaitée : soit 1er groupe, soit label qualité de conception «A», «B» ou «C» ou être immatriculé «mer».*

##### Port autonome du Havre

Sur le canal de Tancarville  
Capitainerie - Chaussée Kennedy  
Tél. : 02 32 74 74 00 demander «Cap.Info»

### OISE (104 KM)

#### Dimensions autorisées

- De Janville à Nogent/Oise  
3 écluses, longueur : 185 m, largeur : 12 m  
Tirant d'eau : 2,50 m, tirant d'air : 5,76 m
- De Nogent/Oise à Boran  
2 écluses, longueur : 185 m, largeur : 12 m  
Tirant d'eau : 3,00 m, tirant d'air : 5,47 m
- De Boran à Conflans-Sainte-Honorine  
2 écluses, longueur : 185 m, largeur : 12 m  
longueur : 125 m, largeur : 12 m  
Tirant d'eau : 3,00 m, tirant d'air : 5,00 m

#### Informations Navigation

##### Subdivision de Limay

Du confluent avec la Seine à Conflans-Sainte-Honorine  
62 route du Hazay - 78520 Limay  
Tél. : 01 30 92 56 00 - Fax : 01 30 92 57 43

##### Subdivision de Pontoise

De Conflans-Sainte-Honorine à Boran  
65 quai de l'Ecluse BP 74 Saint-Ouen-l'Aumône  
95313 Cergy-Pontoise Cedex  
Tél. : 01 34 30 40 80 - Fax : 01 30 37 06 33

##### Subdivision de Compiègne

De Boran à Janville (Oise canalisée)  
De Janville à Abbécourt (Oise non canalisée)  
79 barrage de Venette 60280 Venette  
Tél. : 03 44 83 85 00 - Fax : 03 44 83 85 01



Château-Gaillard



**Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative des Hauts-de-Seine**  
49bis rue Paul-Vaillant-Couturier - 92140 Clamart  
Tél. : 01 46 42 80 52

**Comité Départemental du Tourisme des Yvelines**  
Hôtel du Département 2 Place André Mignon  
78012 Versailles Cedex  
Tél. : 01 39 07 71 22

**Comité Départemental du Tourisme de l'Eure**  
Hôtel du Département Boulevard Georges Chauvin,  
BP 367 - 27003 Evreux Cedex  
Tél. : 02 32 62 04 27

**Comité Départemental du Tourisme du Val d'Oise**  
Château de la Motte, rue François de Ganay  
95270 Luzarches  
Tél. : 01 30 29 51 00

**Comité Départemental du Tourisme de l'Oise**  
1 rue Villiers de l'Isle-Adam - 60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 45 82 12

### SUR LA SEINE AVAL

**Office de Tourisme de Saint-Denis**  
1 rue de la République - 93200 Saint-Denis  
Tél. : 01 55 87 08 70

**Office de Tourisme de Bougival**  
7 rue du Général Leclerc - 78380 Bougival  
Tél. : 01 39 69 21 23

**Office de Tourisme de Chatou, Croissy, Carrières et Montesson**  
Place de la Gare - BP 12 - 78401 Chatou  
Tél. : 01 30 71 30 89

**Office de Tourisme de Conflans-Sainte-Honorine**  
1 rue René Albert - 78700 Conflans-Sainte-Honorine  
Tél. : 01 34 90 99 09

**Office de Tourisme de Maisons-Laffitte**  
41 avenue de Longueil - 78600 Maisons-Laffitte  
Tél. : 01 39 62 63 64

**Office de Tourisme de Mantes-La-Jolie**  
4 Place Saint-Maclou - 78200 Mantes-la-Jolie  
Tél. : 01 34 77 10 30

**Office de Tourisme de Poissy**  
132 rue du Général de Gaulle - 78300 Poissy  
Tél. : 01 39 79 32 20

**Office de Tourisme de La Frette-sur-Seine**  
Hôtel de Ville, 95 quai de Seine  
95530 La Frette-sur-Seine  
Tél. : 01 39 31 50 00

**Office de Tourisme de Triel-sur-Seine**  
Place Charles de Gaulle - 78510 Triel-sur-Seine  
Tél. : 01 39 70 22 00

**Point d'information de La Roche-Guyon**  
8 rue du Général Leclerc - 95780 La Roche-Guyon  
Tél. : 01 34 79 72 84

**Office de Tourisme des Andelys**  
rue Philippe Auguste, BP 242  
27702 Les Andelys Cedex  
Tél. : 02 32 54 41 93

**Office de Tourisme de Vernon**  
36 Rue Carnot, BP 110 - 27201 Vernon cedex  
Tél. : 02 32 51 39 60

**Office de Tourisme de Rouen**  
Place de la cathédrale - 76000 Rouen  
Tél. : 02 32 08 32 40

### SUR L'OISE

**Syndicat d'Initiative d'Asnières-sur-Oise**  
17 rue Pierre Brossolette - 95270 Asnières-sur-Oise  
Tél. : 01 34 68 09 90

**Office de Tourisme d'Auvers-sur-Oise**  
Manoir des Colombières, rue de la Sansonne  
95430 Auvers-sur-Oise  
Tél. : 01 30 36 10 06

**Office de Tourisme de Beaumont-sur-Oise**  
2 rue basse de la Vallée  
BP 57 - 95260 Beaumont-sur-Oise  
Tél. : 01 34 70 08 08

**Office de Tourisme de l'Isle Adam**  
Maison des Joséphites, 46 Grande Rue  
BP 23 - 95290 l'Isle Adam  
Tél. : 01 34 69 41 99

**Syndicat d'Initiative de Mériel**  
Place Jean Gabin - 95630 Mériel  
Tél. : 01 34 21 50 77

**Syndicat d'Initiative de Méry-sur-Oise**  
30 avenue Marcel Perrin - 95540 Méry-sur-Oise  
Tél. : 01 34 64 85 15

**Office de Tourisme de Pontoise**  
6 place du Petit Martroy - BP 71 - 95300 Pontoise  
Tél. : 01 30 38 24 45

**Office de Tourisme de Compiègne**  
Place de l'Hôtel de Ville - BP 9 - 60321 Compiègne  
Tél. : 03 44 40 01 00

**Office de Tourisme de Creil**  
41 place du Général de Gaulle - BP 338 - 60100 Creil  
Tél. : 03 44 55 16 07

**Office de Tourisme de Nogent-sur-Oise**  
99 rue du Général de Gaulle - 60180 Nogent-sur-Oise  
Tél. : 03 44 71 77 70

**Office de Tourisme de Noyon**  
Place de l'Hôtel de Ville - 60400 Noyon  
Tél. : 03 44 44 21 88

**Office de Tourisme de Pont-Sainte-Maxence**  
18 rue Louis Boilet - BP 70242 - 60722 Pont-Sainte-Maxence  
Tél. : 03 44 72 35 90

6

### La Seine aval

#### Boulogne-Billancourt

- Port (PK 12,700) : Masura Marine  
face au 36 quai Alphonse Le Gallo  
Tél. : 01 46 99 98 50



#### Saint-Cloud (PK 14,700)

- Port : Marina - passerelle de l'Avre  
1363 quai Marcel Dassault  
Tél. : 06 83 81 67 66 - Fax : 01 46 02 31 52



#### RG Puteaux (PK 17,900)

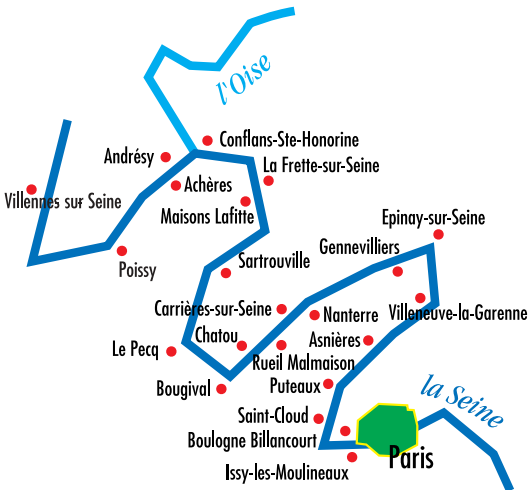
#### Asnières (PK 22,900)



- Chantier (PK 23,000) : Nautic Motors France  
- face au 73 quai Dervaux  
Tél. : 01 47 93 08 02 - Fax : 01 47 91 48 21



- Port (PK 24,000) : Van Gogh  
2 quai Aulagnier  
Tél. : 01 40 86 29 13 - Fax : 0140 86 98 13



	Anneaux permanents		Gardiennage
	Anneaux pour passage		Parking
	Capitainerie		Réparations moteurs
	Carburants		Réparations coques
	Sanitaire		Vente accastillage
	Electricité à quai		Vente moteurs
	Eau à quai		Vente bateaux
	Téléphone public		Chantiers navals
	Poubelles		Avitaillement
	Commerces de proximité		Halte (Droite, Gauche)
	Services réparations		Rampe (Droite, Gauche)
	Mise à l'eau		Ecluse, bassin de la Seine

### Villeneuve-la-Garenne (PK 29,000)

- Port : Sisley - face au 45, quai A. Sisley  
Tél. : 01 40 86 29 13 - Fax : 01 40 86 98 13



- Chantier : Du Nord Van Praet  
62 quai A. Sisley  
Tél. : 01 47 94 10 57



- Chantier : Van Den Bosche  
60 quai A. Sisley  
Tél. : 01 47 94 53 90



### Epinay-sur-Seine (PK 32,000)



- Chantier : Michel Marine  
20 rue du Port  
Tél. : 01 42 35 07 75 - Fax : 01 48 21 40 74



### Nanterre (PK 42,000)

- Chantier : Elite Marine  
23 rue du Port  
Tél. : 01 47 25 33 31



### Carrières-sur-Seine (PK 42,800)



### Rueil-Malmaison (PK 45,000)



### Chatou (PK 45,300)



### Bougival (PK 48,100)



### Le Pecq (PK 52,000)



### Maisons-Lafitte (PK 58,000) petit bras de seine

### Sartrouville (PK 58,700)



- Chantier : ANC Nautic (PK 59,000)  
161 avenue Maurice Bertheaux  
Tél. : 01 39 14 89 60



### La Frette-sur-Seine (PK 62,400)



### La Frette-sur-Seine (PK 63,100)

### Conflans-Sainte-Honorine

- Chantier : Diesel Marine  
(PK 68,300) 21 quai de Gaillon  
Tél. : 01 39 72 68 83 - Fax : 01 39 72 83 65



- Port : Ambiance Yachting Goujon  
(PK 69,000) Ile du Devant RG  
Tél. : 01 39 72 63 65 - Fax : 01 34 90 09 10



- Chantier : Ambiance Yachting Goujon  
(PK 69,000) Ile du Devant RG  
Tél. : 01 39 72 63 65 - Fax : 01 34 90 09 10



- Chantier : SARL DEFI  
(PK 70,800) quai île du Bac  
Tél. : 01 39 72 65 75 - Fax : 01 39 19 43 13



### Andrézy (PK 72,860) Mairie : 01 39 27 11 00



### Andrézy (PK 72,400)



### Andrézy (PK 73,000) Subdivision de Pontoise : 01 34 30 40 80

### Achères (PK 74,000)

- Chantier : la Croix d'Achères  
Tél. : 01 39 11 02 27



### Poissy (PK 79,000)



(PK 77,900)

- Port : Base de Migneaux Chantier Carré  
27 île de Migneaux  
Tél. : 01 39 65 02 37



### Villennes-sur-Seine (PK 80,000)

- Port : Dynamic plaisance  
350 chemin des Pêcheurs  
Tél. : 01 39 75 84 90 - Fax : 01 39 75 63 99



### Carrières-sous-Poissy (PK 81,100)

- Port : Marina Port Saint-Louis  
Avenue Vanderbilt  
Tél. : 01 30 74 38 46 - Fax : 01 39 79 27 34



Medan (PK 83,000)

### Triel-sur-Seine (PK 85,300)



- Port et chantier : Mallard  
quai Aristide Briand  
Tél. : 01 39 65 60 73



### Vaux-sur-Seine (PK 87,450)

- Port : Détroit Marine  
Tél. : 01 30 99 01 01 - Fax : 01 30 99 05 35



Meulan (PK 92,000)



Meulan (PK 93,450)



### Mantes-la-Jolie (PK 109,000)

#### Limay (PK 109,450)



- Port : Les Marines de Limay  
(PK 109,900) 45 quai aux vins  
Tél. : 01 30 98 43 74 et 06 80 87 33 75



### Guernes (PK 116,700)

#### Rolleboise (PK 120,300)

- Ecluse de Méricourt  
Tél. : 01 30 98 98 60



#### Sandrancourt (PK 121,000)

- Port : l'Ilon  
Tél. : 01 30 92 23 23 - Fax : 01 30 92 32 30



### Mousseaux (PK 124,900)



### Vétheuil (PK 128,150)



### La Roche Guyon (PK 133,000)

#### Freneuse (PK 137,000)

- Chantier : Nauti Hall  
24 bis, route Nationale 13  
Tél. : 01 30 93 07 10 - Fax : 01 30 93 24 63



#### Bennecourt (PK 139,150)

- Port : Saint-Nicolas  
face au 65 rue Emile Zola  
Tél. : 06 64 15 00 37 - Fax : 01 30 93 00 25



### Bonnières-sur-Seine (PK 139,600)

#### Vernon (PK 150,000)

- Chantier : CNV  
(PK 150,000) 17 quai Camaré  
Tél. : 02 32 51 49 59



- Port : Base nautique municipale  
(PK 150,100) rue Ogereau  
Tél. : 02 32 51 39 82



(PK 150,350)



### Saint-Pierre-de-Bailleul Le Goulet (PK 159,200)



### Saint-Pierre-la-Garenne (PK 160,700)

- Halte nautique



(PK 160,950)



### Port Mort (PK 161,100)

### Les Andelys (PK 174,600)



- Port : Les Andelys mairie (PK 173,500)  
Tél. : 02 32 54 58 11



- Chantier : International Marine (PK 174,000) Résidence du Grand Parc - Tosny  
Tél. : 02 32 54 15 29



- Port : Val Saint-Martin (PK 175,800) - 4 rue de Seine  
Tél. : 02 32 54 40 57 - Fax : 02 32 54 40 57



- Chantier : Société du Val Saint-Martin  
Tél. : 02 32 54 40 57 - 4 rue de Seine



### Venables (PK 184,000)

- Port : Mairie  
Tél. : 02 32 53 07 15



### Andé (PK 191,350)



### Poses (PK 201,000)



### Amfreville-sous-les-Monts (PK 201,200)



### Alizay (PK 206,400)



### Le Manoir (PK 208,250)



### Criquebeuf-sur-Seine (PK 211,200)

### Saint-Aubin-lès-Elbeufs (PK 217,500)

- Port : Club Nautique Port de Plaisance Les Ecluses  
Tél. : 02 35 78 42 78 - Fax : 02 35 77 62 06



### Elbeuf-sur-Seine (PK 218,750)



### Saint-Aubin-les-Elbeuf (PK 218,750)

### Rouen (PK 241,500)



### Mairie

Tél. : 02 35 07 94 71 - Fax : 02 35 08 28 35

- Port : (PK 241) Halte de plaisance de Rouen, Direction des sports  
Place du Général de Gaulle

Tél. : 02 35 07 99 51 - Fax : 02 35 07 99 54

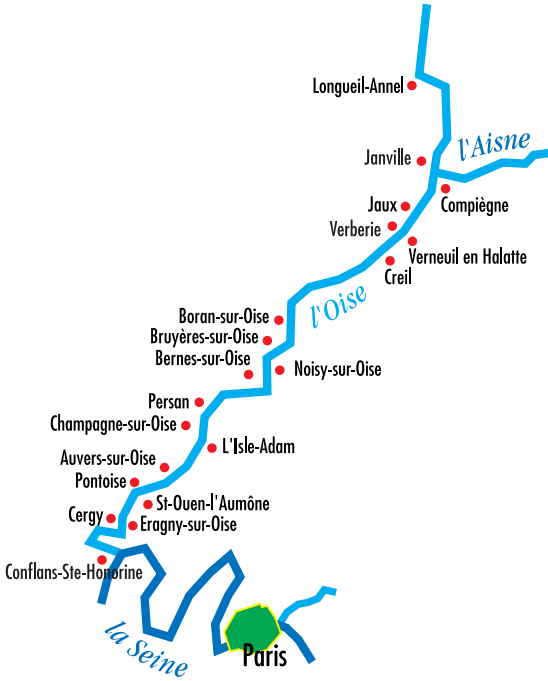
- Chantier : (PK 241,200) Villetard  
8 rue de l'Industrie  
(près de la halte de plaisance) Ile Lacroix  
Tél. : 02 35 88 00 00 - Fax : 02 35 89 87 89

- Chantier : (PK 241,800) Eponville Nautic  
Quai d'Elbeuf  
Tél. : 02 35 72 28 54 - Fax : 02 35 73 99 75

Pont Jeanne d'Arc (PK 242,400) :

Fin du domaine fluvial.

En aval, la navigation est maritime.



7

### L'Oise

#### Conflans-Sainte-Honorine (PK 0,050)

- Santini carburants - Total Fina -  
quai Fin d'Oise  
Tél. : 01 39 72 40 05 - Fax : 01 34 90 06 26



#### Cergy (PK 9,000)

- Port : 6 quai Tourelle  
Tél. : 01 34 24 11 77 - Fax : 01 34 24 85 65



- Chantier : Port de Cergy  
6 quai Tourelle  
Tél. : 01 34 24 11 77 - Fax : 01 34 24 85 65



**Pontoise (PK 14,750)**



**Pontoise (PK 14,670)**

#### Eragry-sur-Oise (PK 15,000)

- Port : Decarpentrie  
65, chemin du Halage  
Tél. : 01 34 64 70 54



- Chantier : Decarpentrie  
65, chemin du Halage  
Tél. : 01 34 64 70 54 - Fax : 01 34 70 54



#### Saint-Ouen-l'Aumône (PK 15,000)

- Chantier : Plaisance 95  
36, rue du Général Leclerc  
Tél. : 01 34 64 50 70 - Fax : 01 30 37 02 02



**Auvers-sur-Oise (PK 20,300)**



**Auvers-sur-Oise (PK 21,850)**



**L'Isle-Adam (PK 27,000)**

#### Champagne-sur-Oise (PK 30,400)



- Chantier : Yachting Clinic  
16 avenue Elie Baylac  
Tél. : 01 30 34 07 62



#### Bernes-sur-Oise (PK 34,000)

- Chantier : Nord Nautic Loisirs  
125 Grande rue  
Tél. : 01 34 70 41 61 - Fax : 01 39 37 75 23



- Chantier : Bateaux 60  
7 place du Carouge  
Tél. : 03 44 21 95 78





**Persan (PK 34,300)**



**Persan (PK 34,650)**

### Noisy-sur-Oise (PK 39,000)

- Port : Base nautique Port Montjoie  
Chemin du Port  
Tél. : 01 34 70 27 41



**Bruyères-sur-Oise (PK39,200)**

### Boran-sur-Oise (PK 43,000)

- Chantier : Boran Marine  
11 place du Carouge  
Tél. : 03 44 21 94 21



### Creil (PK 59,000)



- Chantier : Bateaux 60  
7 rue de la Source  
Tél. : 03 44 25 23 60 - Fax : 03 44 25 08 66



**Verneuil-en-Halatte (PK 62,000)**



**Verberie (PK 81,800)**

### Jaux (PK 91,500)



- Port : Marine Oise Plaisance  
place du 14 juillet  
Tél. : 03 44 83 70 30 - Fax : 03 44 83 72 48



### Compiègne (PK 96,600)

- Chantier : Guerdin Max et Fils  
(PK 96,600) 13 rue de Clermont  
Tél. : 03 44 83 35 57



- Port (PK 97,750)

Rue de l'Estacade  
Tél. : 03 44 40 08 52



### Janville (PK 102,500)

- Chantier : Pruvost  
5 île Jean Lenoble  
Tél. : 03 44 76 01 71 - Fax : 03 44 76 10 63

## La vieille Oise

### Longueil-Annel

- Port :  
Tél. : 03 44 76 02 19







# Paris sur Seine Les canaux Saint-Denis et Saint-Martin

**N**aviguer sur la Seine à Paris vous permettra de porter un autre regard sur une multitude de monuments prestigieux. Vous saluerez sur les quais les nombreux bouquinistes et découvrirez peut-être, si vous vous attardez, les lumières de la nuit.

Les 36 ponts qui enjambent le fleuve délimiteront votre parcours avant que vous ne décidiez, peut-être, d'emprunter l'un des trois canaux de la capitale.

Peut-être choisirez-vous le canal Saint-Martin, prisé par les cinéphiles pour son «atmosphère».

A moins que vous ne souhaitiez, à la sortie du bassin de la Villette, prendre le canal Saint-Denis qui relie la Seine à hauteur de Gennevilliers ou le canal de l'Ourcq qui vous mènera vers la Picardie.

### SEINE (12,6 KM)

#### Dimensions autorisées

- Du pont périphérique amont au pont périphérique aval  
Tirant d'eau : 3,00 m, tirant d'air : 6,00 m

#### Informations Navigation

##### Subdivision de Paris

2 quai de la Tournelle - 75005 Paris  
Tél. : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

**Attention** : les canaux Saint-Denis, Saint-Martin, et de l'Ourcq ne font pas partie du réseau confié à Voies Navigables de France. Ils sont propriété de la Ville de Paris. Si vous souhaitez y naviguer, vous pouvez obtenir auprès du service des Canaux le guide du plaisancier du réseau fluvial de la Ville de Paris.

### CANAL SAINT-DENIS (6,6 KM)

#### Dimensions autorisées

- 7 écluses.  
Tirant d'eau : 2,60 m. Tirant d'air : 4,44 m.
  - Grand sas : longueur : 62,50 m, largeur : 8,20 m
  - Petit sas : longueur : 38,90 m, largeur : 5,20 m

### CANAL SAINT-MARTIN (4,5 KM)

#### Dimensions autorisées

- 9 écluses : longueur : 42,00 m, largeur : 7,70 m  
Tirant d'eau : 1,90 m, tirant d'air : 4,27 m

### CANAL DE L'OURCQ (108 KM)

#### Dimensions autorisées

- 10 écluses : longueur : 40,00 à 88,00 m, largeur : 3,20 à 3,70 m
- De la Vilette à Pavillons-sous-Bois  
Tirant d'eau : 2,60 m, tirant d'air : 4,09 m
- De Pavillons-sous-Bois à l'écluse de Villenoy  
Tirant d'eau : 0,80\* m, tirant d'air : 2,90 m
- De l'écluse de Villenoy à celle de Varreddes  
Tirant d'eau : 0,80\* m, tirant d'air : 3,10 m
- De l'écluse de Varreddes à Silly-la-Poterie  
Tirant d'eau : 0,80\* m, tirant d'air : 2,60 m

(\*) Au-delà de 0,80 m et jusqu'à 1,10 m, circulation aux risques et périls de l'usager

#### Informations Navigation Canaux

##### Section des canaux de la Ville de Paris

6 quai de la Seine - 75019 Paris  
Tél. : 01 44 89 14 14 - Fax : 01 40 36 73 58

## TOURISME : OÙ S'INFORMER ?

### Office de Tourisme de Paris

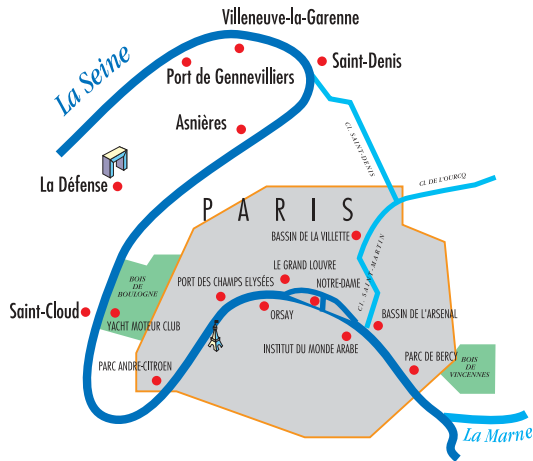
127 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris  
Tél. : 01 49 52 53 54



Le port Van Gogh à Asnières

# Paris sur Seine

## ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



## Paris

### Paris (PK 00,000)

- Chantier : C.R.C. (PK 165,000)  
279 rue des Pyrénées - 75020 Paris  
Tél. : 01 40 33 67 67 - Fax : 01 43 49 68 28



- Chantier : Société Excelsior 2 - Bateau Reims  
(PK 165,000) face 1 quai d'Austerlitz  
75013 Paris  
Tél. : 01 45 85 28 92



- Accès au port : Paris Arsenal (voir ci-contre)  
(PK 168,100)

- Port : Champs-Élysées  
(PK 3,600) sur réservation  
75008 Paris  
Tél. : 01 42 65 90 70 - Fax : 01 42 65 11 37



- Chantier : Bénéteau (PK 9,000)  
49 avenue de la Grande Armée - 75001 Paris  
Tél. : 01 40 67 94 14 - Fax : 01 40 67 92 06



- Port : Yacht Moteur Club de France  
(PK 14,800) 1 allée du bord de l'eau  
Grille de Saint-Cloud - 75016 Paris  
Tél. : 01 40 71 90 04 - Fax : 01 40 12 81 49



- Halte estivale du Port de Grenelle  
(PK 175,000) 2 quai de Grenelle  
sur réservation (uniquement en été)  
75732 Paris Cedex 15  
Tél. : 01 43 41 39 32



**Attention** : la circulation des bateaux entre l'île-Saint-Louis et l'île-de-la-Cité est réglée par un alternat. Des feux bicolores sont installés sur le pont Sully et le pont au Change. La circulation est autorisée aux bateaux montants de l'heure à l'heure + 20 min. et aux avalants de l'heure + 35 min. à l'heure + 50 min.

Entre le pont Sully et le pont Neuf, le trématage est interdit.

Le bras de la Monnaie n'est autorisé à la remontée qu'aux bateaux à passagers dès que la cote atteint 2,50 m à l'échelle d'Austerlitz.

7



Aubervilliers (PK 1,780)

# Canal Saint-Martin

9

Bassin Louis Blanc (PK 0,200)



- Port de plaisance Paris Arsenal (PK 4,000) 11 Bd de la Bastille - 75012 Paris  
Tél. : 01 43 41 39 32 - Fax : 01 44 74 02 66



### Franchissement de la partie souterraine :

Ce tronçon est exploité en sens unique (alternat) entre la voûte couverte du Temple et du bassin de l' Arsenal (1600 m environ). Il est impératif de respecter les feux. Tout arrêt est interdit. N'oubliez pas de vérifier le fonctionnement de votre éclairage. Utilisez les feux de signalisation. Entre 23h45 et 8h00, l'alternat est automatique : les feux s'inversent toutes les 20 min. Le reste du temps, les feux sont commandés par l'écluse du Temple.



La voûte du Canal Saint-Martin

Photo VNF - Henry



Voûte et écluse du Canal Saint-Martin

Photo VNF - Henry

# Canal de l'Ourcq (Cf p. 63)

10

Bassin de la Villette (PK 0,000)



# La Seine amont, l'Yonne et le Loing



*L'Escalier d'honneur du château de Fontainebleau.*

Photo Mason départementale du tourisme de Seine et Marne



**L**a Seine naît où vient finir la Bourgogne, et naviguer sur ce fleuve en amont de Paris, c'est retrouver les lieux où jadis s'activaient vinaigriers, tanneurs, meuniers et bûcherons qui alimentaient Paris. Pierre Miquel dans son «Histoire de canaux, fleuves et rivières de France» évoquait l'époque où l'on déboisait le Morvan pour alimenter la capitale en bois de chauffage et de construction : «Des trains de troncs d'arbres rassemblés en gigantesques radeaux descendent le cours de la Seine et de l'Yonne à la vitesse d'un homme au pas». C'était l'époque où les coches d'eau transportaient les voyageurs de Montereau à Paris qui n'étaient pas à l'abri d'un naufrage ou de brigandage.

Par l'Yonne, mais aussi par le canal du Loing, puis celui de Briare, vous pourrez rejoindre la Saône et le Rhône. C'est un voyage qui vous mènera à travers champs et pâturages, bois et forêts, vieux villages, collégiales et fermes fortifiées.

# La Seine amont, l'Yonne et le Loing

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS NAVIGATION

### SEINE AMONT (152 KM)

#### Dimensions autorisées

19 écluses

- De Marcilly au port de Nogent  
Ecluses : longueur : 38 m, largeur : 7,80 m  
Tirant d'eau : 1,20 m, tirant d'air : 3,15 m
- Du port de Nogent au port de Bray  
Ecluses : longueur : 121 m, largeur : 10,50 m  
Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 5,20 m
- Du port de Bray au barrage de la Grande Bosse  
Ecluses : longueur : 185 m, largeur : 12 m  
Tirant d'eau : 2,20 m, tirant d'air : 5,20 m
- Du barrage de la Grande Bosse à Montereau  
Ecluses : longueur : 185 m, largeur : 12 m  
Tirant d'eau : 2,80 m, tirant d'air : 5,50 m
- De Montereau à Charenton  
Ecluses : longueur : 180 m, largeur : 11,40 m  
Tirant d'eau : 2,80 m, tirant d'air : 5,50 m

#### Informations Navigation

##### Subdivision de Joinville

Du pont périphérique amont à l'écluse d'Ablon

Avenue Pierre Mendès-France  
94344 Joinville-le-Pont Cedex  
Tél. : 01 45 11 71 80 - Fax : 01 45 11 71 99

##### Subdivision de Melun

De l'écluse d'Ablon à Montereau

26 quai Hippolyte Rossignol - 77000 Melun  
Tél. : 01 64 83 50 00 - Fax : 01 64 83 50 01

##### Subdivision de Nogent-sur-Seine

De Montereau à Marcilly-sur-Seine

Ecluse du pont Vert - BP 50  
10401 Nogent-sur-Seine cedex  
Tél. : 03 25 39 86 48 - Fax : 03 25 39 09 98

*Attention : de Marcilly-sur-Seine à Méry, le canal de la Haute Seine est fermé à la navigation depuis 1968.*

### L'YONNE (108 KM)

#### Dimensions autorisées

- 27 écluses, longueur : 96 m, largeur : 8,30 m  
Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 4,40 m

#### Informations Navigation

##### Subdivision de Melun

Du confluent à Barbey

26 quai Hippolyte Rossignol - 77000 Melun  
Tél. : 01 64 83 50 00 - Fax : 01 64 83 50 01

##### Subdivision de Sens

De Barbey à Auxerre

60 quai de la Fausse Rivière - 89100 Sens  
Tél. : 03 86 83 16 30 - Fax : 03 86 83 16 31

### LE LOING Canal (49 KM)

#### Dimensions autorisées

- 19 écluses, longueur : 39,10 m, largeur : 5,20 m  
Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,50 m

#### Informations Navigation

##### Subdivision de Montargis

Le canal du Loing

14 boulevard des Belles Manières - 45200 Montargis  
Tél. : 02 38 95 09 20 - Fax : 02 38 98 26 23



Moret-sur-Loing



### **Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne**

2 cours Monseigneur Roméro - 91025 Evry cedex  
Tél. : 01 64 97 35 13

### **Maison du Tourisme de Seine-et-Marne**

9/11 rue Royale - 77300 Fontainebleau  
Tél. : 01 60 39 60 39

### **Comité Départemental du Tourisme de l'Aube**

34 quai Dampierre - 10000 Troyes  
Tél. : 03 25 42 50 91

### **Comité Départemental du Tourisme de l'Yonne**

1/2 quai de la République - 89000 Auxerre  
Tél. : 03 86 72 92 00

### **SUR LA SEINE AMONT**

#### **Office de Tourisme de Corbeil-Essonne**

4 place Paul Vaillant Couturier - 91100 Corbeil-Essonne  
Tél. : 01 64 96 23 97

#### **Office de Tourisme de Draveil**

1 place de la République - BP 7 - 91211 Draveil  
Tél. : 01 69 03 09 39

#### **Office de Tourisme de Melun**

Hôtel de ville - 77000 Melun  
Tél. : 01 64 52 64 52

#### **Syndicat d'Initiative de Bois-le-Roi**

BP 33 - 77590 Bois-le-Roi  
Tél. : 01 60 69 63 94

#### **Syndicat d'Initiative de Thomery**

11 rue de la République - 77810 Thomery  
Tél. : 01 64 70 80 14

#### **Syndicat d'Initiative de Bray-sur-Seine**

Place de l'Eglise - 77480 Bray-sur-Seine  
Tél. : 01 64 01 14 17 ou 01 60 67 10 11

### **SUR L'YONNE**

#### **Office de Tourisme de Montereau-Fault-Yonne**

10 rue Jean Jaurès - 77130 Montereau-Fault-Yonne  
Tél. : 01 64 32 07 76

#### **Office de Tourisme de Sens**

Place Jean Jaurès - 89100 Sens  
Tél. : 03 86 65 19 49

#### **Office de Tourisme de Villeneuve-sur-Yonne**

Quai Roland Bonnion - 89500 Villeneuve-sur-Yonne  
Tél. : 03 86 87 12 52

#### **Office de Tourisme de Joigny**

4 quai Dagobert - BP 52 - 89302 Joigny cedex  
Tél. : 03 86 62 11 05

#### **Office de Tourisme de Migennes**

Place Eugène Laporte - 89400 Migennes  
Tél. : 03 86 80 03 70

#### **Office de Tourisme de Rogny-les-Sept-Ecluses**

Chalet de la halte nautique, quai de la Lancière  
89220 Rogny-les-Sept-Ecluses  
Tél. : 03 86 74 57 66

#### **Office de Tourisme d'Auxerre et de l'Auxerrois**

1/2 quai de la République - 89000 Auxerre  
Tél. : 03 86 52 06 19

### **SUR LE LOING**

#### **Office de Tourisme de Moret-sur-Loing**

4 bis place de Samois - 77250 Moret-sur-Loing  
Tél. : 01 60 70 41 66

#### **Office de Tourisme de Nemours**

41 quai de Victor Hugo - 77140 Nemours  
Tél. : 01 64 28 03 95

#### **Office de Tourisme de Château-Landon**

6 route de Souppes - 77570 Château-Landon  
Tél. : 01 64 29 38 08

#### **Office de Tourisme de Souppes-sur-Loing**

67 avenue du Maréchal Leclerc - 77460 Souppes-sur-Loing  
Tél. : 01 60 55 07 38

#### **Syndicat d'Initiative de Grez-sur-Loing**

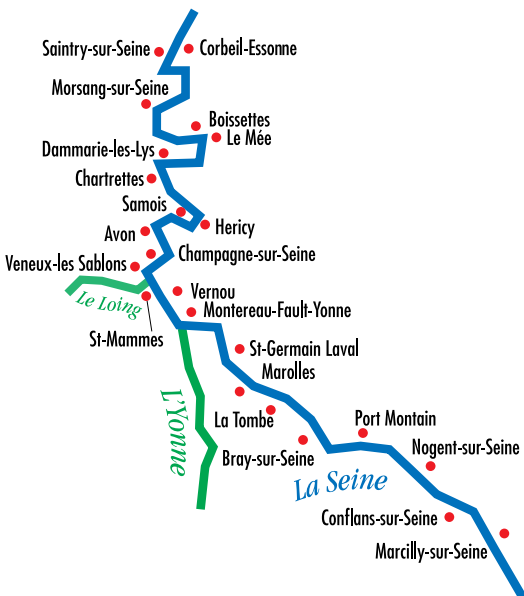
116 rue Wilson - 77880 Grez-sur-Loing  
Tél. : 01 64 45 69 12

#### **Syndicat d'Initiative de Montigny-sur-Loing**

45 rue du Long - BP 13 - 77690 Montigny-sur-Loing  
Tél. : 01 64 45 82 86 / 01 64 78 33 44

# La Seine amont

## EQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



	Anneaux permanents		Gardiennage
	Anneaux pour passage		Parking
	Capitainerie		Réparations moteurs
	Carburants		Réparations coques
	Sanitaire		Vente accastillage
	Electricité à quai		Vente moteurs
	Eau à quai		Vente bateaux
	Téléphone public		Chantiers navals
	Poubelles		Avitaillement
	Commerces de proximité		Halte (Droite, Gauche)
	Services réparations		Rampe (Droite, Gauche)
	Mise à l'eau		Ecluse, bassin de la Seine

19

## La Seine amont

**Marcilly-sur-Seine (PK 1,100)**

● Halte



**Confans-sur-Seine (PK 3,000)**

● Halte. Tél. : 03 26 42 67 32



**(PK 4,000)**

**Nogent-sur-Seine (PK 19,000)**

● Port : Beck Barbuise  
Port fluvial Courtavant (PK 20,000)



**Port Montain (PK 35,000)** Club Nautique

**Bray-sur-seine (PK 45,000)**

**(PK 46,000)**

● Halte



**La Tombe (PK 57,000)**



**Marolles (PK 61,000)**

● Halte





**Saint-Germain-Laval (PK 65,000)**

**Montereau-Fault-Yonne (PK 67,000)**



- Chantier : Ets J.B. Chapus  
19 rue de la Pépinière royale  
Tél. : 01 64 32 02 43 - Fax : 01 60 96 31 17



- Chantier : Confluent Nautisme  
rue Gué Pucelle  
Tél./Fax : 01 60 96 17 17



**Vernou (PK 76,000)**

**Veneux-les-Sablons (PK 81,000)**

- Chantier : Rousseau  
Quai du Loing  
Tél. : 01 60 70 52 87 - Fax : 01 60 70 52 95



**Saint-Mammès (PK 81,230)**

- Port : 15 bis, quai de Seine  
Tél. : 01 60 74 44 00 - Fax : 01 60 74 44 55



**Champagne-sur-Seine (PK 83,000)**

**Avon (PK 89,760)**

- Port : Stéphane Mallarmé - avenue de Valvins  
Tél. : 01 60 72 74 00 - Fax : 01 64 09 54 71



- Chantier (PK 90,000) : Ets Goletto  
avenue de Valvins  
Tél. : 01 60 72 14 60 - Fax : 01 60 74 04 43



**Hericy (PK 92,000)**



**Samois (PK 93,000)**

**Chartrettes (PK 9,500)**

- Port : Club Nautique - Mairie  
Tél. : 01 60 66 31 34 - Fax : 01 60 87 05 73



**Le Mée (PK 111,000)**

**Boissettes (PK 111,800)**

- Port : Saint Jacques  
40 chemin des Praillons  
Tél. : 01 64 37 73 59



**Morsang-sur-Seine (PK 128,800)**

- Port de plaisance  
25 chemin des Iles  
Tél. : 01 60 75 01 09 - Fax : 01 60 75 27 55



**Saintry-sur-Seine (PK 128,800)**

- Port : Saintry  
138 route de Morsang  
Tél. : 01 60 75 49 34 - Fax : 01 60 75 67 11



**Corbeil-Essonne (PK 134,000)**

- Chantier : Genevois  
108 quai Bourgoin  
Tél. : 01 64 96 97 39 - Fax : 01 60 88 41 94





### Evry (PK 138,000)

- Chantier : Sport Import  
5 rue Gustave Madiot  
Tél. : 01 60 86 80 19



### Soisy-sur-Seine (PK 139,000)

### Ris-orangis (PK 142,000)

- Chantier : Ullman Sails  
50 avenue de l'Aunette  
Tél. : 01 69 06 45 09 - Fax : 01 64 97 25 15



### Viry Chatillon (PK 145,000)

### Draveil (PK 146,500)

- Port : aux Cerises  
Route du Port aux Cerises  
Tél. : 01 40 71 90 04



### Athis-Mons (PK 148,000)

- Chantier : Ets Suzon  
Face au 33 quai de l'Industrie  
Tél. : 01 60 48 55 19



### Vigneux-sur-Seine (PK 149,000)

- Port : Premier Paris - rue Henri Rossignol  
Adresse postale : Parc Yachting  
22 rue de Courcelles - 75008 Paris  
Tél. : 01 42 89 47 95 / 06 15 86 63 26



### Villeneuve Triage (PK 154,550)

- Port : Amicale des Navigateurs  
21 avenue de Choisy  
Tél. : 01 43 86 41 09 / 06 07 38 51 95



### Choisy-le-Roi (PK 157,000)

- Chantier : Naval de la Seine  
51 quai Pompadour  
Tél. : 01 48 90 90 11



- Chantier : Ets Famm  
4 avenue Marguerite  
Tél. : 01 48 90 90 11 - Fax : 01 48 52 20 32



- Chantier : JMP Marine - Port de Choisy  
18 quai de Choisy  
Tél. : 01 48 53 44 88 - Fax 01 48 53 14 00





	Anneaux permanents		Gardiennage
	Anneaux pour passage		Parking
	Capitainerie		Réparations moteurs
	Carburants		Réparations coques
	Sanitaire		Vente accastillage
	Electricité à quai		Vente moteurs
	Eau à quai		Vente bateaux
	Téléphone public		Chantiers navals
	Poubelles		Avitaillement
	Commerces de proximité		Halte (Droite, Gauche)
	Services réparations		Rampe (Droite, Gauche)
	Mise à l'eau		Ecluse, bassin de la Seine

27

### L'Yonne

#### Auxerre (PK 0,300)

- Port : Société Aquarelle  
Tél. : 03 86 46 96 77 - Fax : 03 86 52 55 31



- Chantier : Aquarelle - Port de plaisance  
Tél. : 03 86 46 96 77 - Fax : 03 86 52 55 31



- Chantier : Just JC Ets  
51 avenue Jean Mermoz  
Tél. : 03 86 46 34 05 - Fax : 03 86 52 58 25



- (PK 0,365) pour embarcations légères

#### Moneteau (PK 6,400)

#### Gurgy (PK 10,000)

#### Bonnard (PK 18,050)

#### La Gravière (PK 20,600)

#### Migennes (PK 23,000)

#### La Roche-Saint-Cydroine (PK 24,150)

#### Joigny (PK 31,310)

- Port : des Maillotins - Sté Locaboat  
Quai du Port au Bois  
Tél. : 03 86 62 06 14 - Fax : 03 86 62 42 41



- Chantier : Locaboat Industrie - Port au Bois  
Tél. : 03 86 91 74 74 - Fax : 03 86 62 42 41





**Cezy (PK 35,400)**



**Villevallier (PK 42,067)**

**Villeneuve-sur-Yonne (PK 50,000)**

- Port : L'escale Club Nautique  
2 quai du Port au Bois  
Tél. : 03 86 87 12 59 - Fax : 03 86 87 27 18



**(PK 50,167)**



**(PK 50,175)**



**Marsangy (PK 54,043)**



**Sens (PK 66,420)**

**Saint-Denis-les-Sens (PK 68,000)**

- Chantier : Evans Marine  
Chemin Port Givet  
Tél. : 03 86 65 34 66 - Fax : 03 86 64 21 73



**Saint-Denis-les-Sens (PK 70,550)**

**Cuy (PK 74,500)**

- Chantier : Euromarine  
8 rue Beau Soleil  
Tél. : 03 86 95 03 03 - Fax : 03 86 95 04 60



**Pont-sur-Yonne (PK 78,870)**



**(PK 78,970)**

**Montereau-Fault-Yonne (PK 107,800)**



- Port (PK 107,900) : de plaisance  
Chemin de Halage, quai d'Yonne  
Tél. : 01 64 70 44 00



19

### Le Loing



**Château-Landon (PK 15,650)**

#### Souppes-sur-Loing (PK 18,950)

- Port : Office de Tourisme  
67 avenue du Maréchal Leclerc  
Tél. : 01 60 55 07 38



**La Madeleine-sur-Loing (PK 22,635)**



**Nemours (PK 29,000)**



**Montcourt Fromonville (PK 35,000)**



**Episy (PK 41,780)**



**Ecuelles (PK 46,500)**

#### Moret-sur-Loing (PK 47,850)

- Port : de Moret-sur-Loing/Saint-Mammès  
15 bis, quai de Seine  
Tél. : 01 60 74 44 00 - Fax : 01 60 74 44 55



**Saint-Mammès (PK 49,430)**

# *La Marne, l'Ourcq et les canaux en Champagne*





**P**artez d'un canal, celui d'Aisne à la Marne, ne serait-ce que pour voguer au pied de la montagne de Reims et allez saluer, sur le parvis de la cathédrale, l'ange au sourire radieux. Glissez sur la Marne, parsemée d'îlots sauvages ou habités.

D'Épernay à La Ferté-sous-Jouarre, vous serpenterez entre deux coteaux couverts de vignes. Puis vous pourrez vous arrêter à Meaux, capitale de la Brie, célèbre pour son fromage et le souvenir d'un évêque, Bossuet, à qui est consacré un joli musée dans l'ancien palais épiscopal.

Chemins de halage, forêts, champs, vieilles églises rythment votre voyage au cours de la rivière et de son double, le canal de l'Ourcq. Vous découvrirez ensuite, du côté de Nogent, sur la Marne, les célèbres guinguettes. Paris, tout proche, vous semblera pourtant loin.



Photo CRT - Champagne-Ardenne

*Moment de détente*

### LA MARNE (178 KM)

#### Dimensions autorisées

21 écluses

- D'Épernay à l'écluse de Meaux  
Ecluses : longueur : 45 m, largeur : 7,60 m  
Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 4,80 m
- De l'écluse de Meaux à l'écluse de Neuilly-sur-Marne  
Ecluses : longueur : 45 m, largeur : 7,60 m  
Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,40 m
- De l'écluse de Neuilly-sur-Marne à l'écluse de Saint-Maur  
Ecluses : longueur : 125 m, largeur : 11,40 m  
Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 7 m
- Du pont de Bonneuil au confluent avec la Seine  
Ecluses : longueur : 125 m, largeur : 11,40 m  
Tirant d'eau : 3,00 m, tirant d'air : 5,25 m

### LES CANAUX EN CHAMPAGNE

#### Dimensions autorisées

- Canal de l'Aisne à la Marne (58km)  
25 écluses, longueur : 38,50 m, largeur : 5,20 m  
Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,50 m
- Canal des Ardennes (61km)  
11 écluses, longueur : 38,50 m, largeur : 5,20 m  
Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,50 m
- Canal latéral à la Marne (67km)  
17 écluses, longueur : 38,50 m, largeur : 5,20 m  
Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,50 m

### LE CANAL DE L'OURCQ (108 KM)

#### Dimensions autorisées

10 écluses, longueur : 40 m à 88 m,  
largeur : 3,10 m à 3,70 m

- De la Villette à Pavillons-sous-Bois  
Tirant d'eau : 2,60 m, tirant d'air : 4,09 m
- De Pavillons-sous-Bois à l'écluse de Villenoy  
Tirant d'eau : 0,80\* m, tirant d'air : 2,90 m
- De l'écluse de Villenoy à l'écluse de Varreddes  
Tirant d'eau : 0,80\* m, tirant d'air : 3,10 m
- De l'écluse de Varreddes à Sully-la-Poterie  
Tirant d'eau : 0,80\* m, tirant d'air : 2,60 m

(\*): Au-delà de 0,80 m et jusqu'à 1,10 m circulation aux risques et périls de l'usager.

#### Informations Navigation

##### Subdivision de Joinville

Du confluent à la limite du département de Seine-Saint-Denis (Gournay-sur-Marne)

Avenue Pierre Mendès-France - 94344 Joinville-le-Pont  
Tél. : 01 45 11 71 80 - Fax : 01 45 11 71 99

##### Subdivision de Meaux

De Gournay-sur-Marne à Nanteuil-sur-Marne (soit la traversée du département de Seine-et-Marne)

BP 176 - 77108 Meaux cedex  
Tél. : 01 60 24 76 76 - Fax : 01 64 33 57 16

##### Subdivision de Château-Thierry

De Nanteuil-sur-Marne à Épernay

17 route de Château-Thierry  
02400 Mont Saint-Père  
Tél. : 03 23 70 28 33 - Fax : 03 23 70 78 60

##### Subdivision de Reims

Canal de l'Aisne à la Marne

9 boulevard Paul Doumer - 51100 Reims  
Tél. : 03 26 79 85 90 - Fax : 03 26 79 85 91

##### Subdivision de Châlons-en-Champagne

Canal latéral à la Marne, de Vitry-le-François à Dizy

Chemin du Barrage - BP 256  
51011 Châlons-en-Champagne cedex  
Tél. : 03 26 65 17 41 - Fax : 03 26 65 57 57

##### Subdivision de Reims

Canal des Ardennes

Quai Malmy - BP 5114 - 08303 Reims cedex  
Tél. : 03 24 38 44 10 - Fax : 03 24 38 29 90

##### Section des canaux de la Ville de Paris

Canal de l'Ourcq

Rivière Ourcq canalisée

Canal de dérivation de Clignon

6 quai de la Seine - 75019 Paris  
Tél. : 01 44 89 14 14 - Fax : 01 40 36 73 58

### **Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne**

38 quai Victor Hugo - 94500 Champigny  
Tél. : 01 55 09 16 20

### **Comité Départemental du Tourisme de la Marne**

BP 74 - Châlons-en-Champagne cedex  
Tél. : 03 26 68 37 52

### **Comité Départemental du Tourisme des Ardennes**

22/24 place Ducale  
BP 419 - 08107 Charleville-Mézières cedex  
Tél. : 03 24 56 06 08

### **SUR LA MARNE**

#### **Office de Tourisme de Joinville**

23 rue de Paris - 94340 Joinville  
Tél. : 01 42 83 41 16

#### **Office de Tourisme du Perreux**

75 avenue Ledru Rollin - 94170 Le Perreux  
Tél. : 01 48 72 55 83 / 01 43 24 26 58

#### **Office de Tourisme de Nogent-sur-Marne**

5 avenue de Joinville - 94130 Nogent-sur-Marne  
Tél. : 01 48 73 73 97

#### **Office de Tourisme de Lagny-sur-Marne**

1 place de la Fontaine - 77400 Lagny-sur-Marne  
Tél. : 01 64 02 15 15

#### **Office de Tourisme de Meaux**

2 rue Saint Rémy - 77100 Meaux  
Tél. : 01 64 33 02 26

#### **Office de Tourisme de La Ferté-sous-Jouarre**

26 place de l'Hôtel de Ville  
BP 54 - 77261 La Ferté-sous-Jouarre cedex  
Tél. : 01 60 22 63 43

#### **Syndicat d'Initiative de Noisiel**

Mairie, 26 place Emile Menier  
BP 35 - 77426 Marne-le-vallée cedex  
Tél. : 01 60 37 73 78

#### **Office de Tourisme de Château-Thierry**

11 rue de la Vallée - 02400 Château-Thierry  
Tél. : 03 23 83 51 14

#### **Office de Tourisme de Dormans**

Château de Dormans - 51700 Dormans  
Tél. : 03 26 53 35 86

#### **Office de Tourisme d'Epernay**

7 avenue de Champagne - BP 28 - 51201 Epernay cedex  
Tél. : 03 26 53 33 00

### **SUR LE CANAL LATÉRAL À LA MARNE**

#### **Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne**

3 quai des Arts - 51000 Châlons-en-Champagne  
Tél. : 03 26 65 17 89

#### **Office de Tourisme de Vitry-le-François**

Place Giraud - BP 120 - 51300 Vitry-le-François  
Tél. : 03 26 74 45 30

### **SUR LE CANAL DE L' AISNE À LA MARNE**

#### **Office de Tourisme de Reims**

2 rue Guillaume de Marchault - 51100 Reims  
Tél. : 03 26 77 45 25

### **SUR LE CANAL DES ARDENNES**

#### **Office de Tourisme de Rethel**

Place de la République - 08300 Rethel  
Tél. : 03 24 39 51 45

### **SUR LE CANAL DE L'OURCQ**

#### **Syndicat d'Initiative de Crouy-sur-Ourcq**

4 cour du Maronnier - 77840 Crouy-sur-Ourcq  
Tél. : 01 64 35 60 95

#### **Syndicat d'Initiative de Lizy-sur-Ourcq**

Mairie et bibliothèque, 5 rue Jean Jaurès  
77440 Lizy-sur-Ourcq  
Tél. : 01 60 01 76 14

#### **Office de Tourisme de La Ferté-Milon**

31 rue de la Chaussée - BP 25 - 02460 La Ferté-Milon  
Tél. : 03 23 96 77 42



21

### La Marne

#### Epernay (PK 1,000)

- Port : Société Nautique  
Tennis Club - I quai de l'île Belon  
Tél. : 03 26 54 90 47



#### Cumières (PK 1,750) Mairie



#### Epernay (PK 3,500) Mairie



#### Damery (PK 5,320) Mairie



#### Reuil (PK 11,900) Mairie



#### Vandières (PK 17,900)



#### Dormans (PK 26,000)



#### Courcelles (PK 30,350)





**Jaulgonne (PK 37,000)**



**Jaulgonne (PK 37,000)**



**Mezy-Moulins (PK 42,067)**



**Mont-Saint-Père (PK 42,450)**

**Etampes-sur-Marne (PK 9,500)**

- Chantier : Club 2000  
1 avenue Montmirail  
Tél. : 03 23 83 21 43 - Fax : 03 23 83 01 77



**Château-Thierry (PK 50,600)**



Mairie



**Azy-sur-Marne (PK 56,100)**



**Nogent l'Artaud (PK 63,200)**



**Charly-sur-Marne (PK 66,400)**



**Nanteuil-sur-Marne (PK 74,000)**



**Luzancy (PK 85,400)**



**La Ferté-sous-Jouarre (PK 90,400)**



(PK 90,800)



Mairie Tél. : 01 60 22 25 63

**Changis-sur-Marne (PK 99,500)**

- Port : Yacht Club de la Brie  
Tél. : 01 41 74 06 87



**Mary-sur-Marne (PK 111,000)**



**Congis (PK 118,300)**



**Germiny l'Evêque (PK 121,000)**

**Poincy (PK 125,000)**

- Port : Base nautique (port privé)  
route du Moulin  
Tél. : 01 64 33 09 64



**Trilport (PK 127,000)**



**Fublaines (PK 128,400)**

**Meaux (PK 133,300)**

- Chantier : l'Aigle des Mers  
9 quai J. Prévert prolongé  
Tél. : 01 64 33 96 02



- Chantier : SM Marine  
Quai J. Prévert prolongé  
Tél. : 01 64 34 63 17



- Port : Halte fluviale - Mairie - (PK134,300)  
Tél. : 01 60 23 40 04





### Chalifert (PK 145,700)

- Port : Club Nautique du plan d'eau (port privé)  
Tél. : 01 60 43 88 69



### Lagny (PK 151,000)

- Port : Base Nautique 109 quai Gourdine  
Tél. : 01 64 30 29 77



- Chantier : Giuliani - 49 rue de la Croix de Tigeaux Villeneuve-le-Comte  
Tél. : 01 60 43 07 57



### Vaires-sur-Marne (PK 156,500)

#### Joinville-le-Pont (PK 161,350)

- Port : de Joinville-le-Pont  
2 quai Gabriel Péri  
Tél. : 01 48 83 35 10



#### Neuilly-sur-Marne (PK 164,740)

- Port : Base Nautique - La Haute Ile  
Tél. : 01 43 08 21 21



### Le Perreux-sur-Marne (PK 168,500)



(PK 170,140)

#### Nogent-sur-Marne (PK 170,920)

- Port : Quai du Port  
Tél. : 01 48 71 41 65 / 06 07 62 94 01



#### Créteil (PK 171,450)

- Port : Passerelle de la Pie  
Adresse postale : 44 Bd de Champigny  
BP 100 - 94214 La Varenne-Saint-Hilaire  
Tél. : 01 45 11 44 18





6


### Canal de l'Ourcq

 **Bassin de la Villette (PK 0,000)**



 **Pavillons-sous-Bois (PK 9,700)**

 **Claye-Souilly (PK 23,750)**


 (PK 24,400)



 **Ecluse de Vignely (PK 40,300)**



 **Meaux (PK 47,500)**

 (PK 48,000)



4

### Ourcq canalisée

 **Marolles (PK 102,400)**



 **La Ferté-Milon (PK 104,100)**

 (PK 104,200)

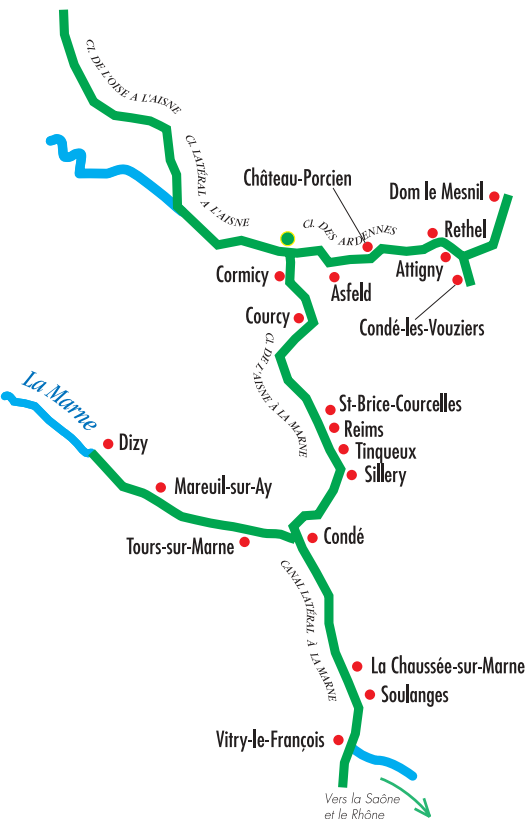


  **Silly-la-Poterie (PK 108,000)**



# Les canaux en Champagne

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



## Canal des Ardennes

### Dom-le-Mesnil (PK 1,100)

● Chantier : Maubacq Nautic  
12 hameau de Pont à Bar  
Tél. : 03 24 54 01 50 - Fax : 03 24 54 67 96



### Attigny (PK 17,900)

Mairie - Tél. : 03 24 71 20 68



### Rethel (PK 36,150)

Mairie - Tél. : 03 24 39 51 40



### ● Port (PK 36,150) : Halte fluviale

Quai Gaignot  
Tél. : 03 24 39 51 45



### Château-Porcien (PK 45,930)

Mairie - Tél. : 03 24 72 80 95



### Vaudemanges (PK 50,800)

Tél. : 03 24 72 94 97



### Asfeld (PK 58,000)

Tél. : 03 24 72 94 97





4

### Embranchement de Vouziers



**Condé-les-Vouziers (PK 1,400)**

Mairie de Vouziers - Tél. : 03 24 30 76 30



**Rilly (PK 12,500)**

25

### Canal de l'Aisne à la Marne



**Cormicy (PK 4,700)**



**Courcy (PK 12,700)**



### Saint-Brice-Courcelles (PK 20,000)

- Chantier : Prevot Marine Service  
11 rue Curie  
Tél. : 03 26 09 16 57 - Fax : 03 26 87 63 97



### Reims (PK 23,500)

- Port : Relais Nautique, Bassin du Vieux Port  
Bd Paul Doumer  
Tél. : 03 26 88 55 36 - Fax : 03 26 40 52 60



### Tinqueux (PK 23,000)

- Chantier : Magick Moto  
Route de Soissons  
Tél. : 03 26 04 20 20



### Sillery (PK 33,900)

- Port : Relais Nautique,  
Rue Jacques Cartier  
Tél. : 03 26 49 17 86



17

### Canal latéral à la Marne

#### Vitry-le-François (PK 0,000)

- Port : Rue des Moignottes  
Tél. : 03 26 62 10 40 - Fax : 03 26 74 54 88



**Soulanges (PK 9,003)**



**La Chaussée-sur-Marne (PK 14,250)**



**Condé-sur-Marne (PK 48,500)**



**Tours-sur-Marne (PK 52,800)**

#### Mareuil-sur-Ay (PK 58,850)

- Port : Base de loisirs de Mareuil/Ay  
Mairie  
Tél. : 03 26 56 92 10 - Fax : 03 26 54 84 76



**Dizy (PK 64,300)**

# Les voies navigables de Picardie





Long le Catelet

Photo CRT de Picardie / Cry

**L**es canaux du Nord sont le prolongement des voies d'eau du bassin de la Seine. C'est dans ces lieux que les canaux et la navigation fluviale ont leurs plus belles pages d'histoire.

Dès le IX<sup>ème</sup> siècle l'Escaut était déjà emprunté et la basse Deûle fût aménagée au XIII<sup>ème</sup> siècle. Aussi, le canal de Saint-Quentin vous permettra de découvrir les origines de la technologie fluviale avec le franchissement du plus long souterrain navigable de France grâce à la technique du touage, système de traction sur une chaîne immergée. Vous traverserez le pays du charbon, de la révolution industrielle.

Mais le Nord de la France et la Picardie sont aussi des terres aux multiples paysages, plateaux et plaines de grandes cultures, régions bocagères et marais.

Les villes vous surprendront par leurs places fortes, leurs enceintes, leurs cathédrales et leurs beffrois qui témoignent d'une longue histoire faite de guerres, de foi, de culture et de commerce.

### LA PICARDIE

#### Dimensions autorisées

- Canal de Saint-Quentin (92 km)  
35 écluses, longueur : 39,40 m, largeur : 5,13 à 6,00 m  
Tirant d'eau : 2,20 m, tirant d'air : 3,58 m
- Canal de la Sambre à l'Oise (71 km)  
38 écluses, longueur : 37,60 m, largeur : 5,10 m  
Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,50 m
- Canal de la Somme (156 km)  
25 écluses, longueur : 39 m, largeur : 6,00 m  
Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,50 m
- Canal latéral à l'Oise (34 km)  
4 écluses  
(de Janville au canal du Nord),  
longueur : 100 m, largeur : 12 m  
Tirant d'eau : 2,40 m, tirant d'air : 3,50 m  
(du canal du Nord à Chauny)  
longueur : 39 m, largeur : 6 m  
Tirant d'eau : 2,20 m, tirant d'air : 3,50 m
- Canal de l'Oise à l'Aisne (48 km)  
14 écluses, longueur : 40,50 m, largeur : 6,00 m  
Tirant d'eau : 2,00 m, tirant d'air : 3,50 m
- Canal du Nord (95 km)  
19 écluses, longueur : 91,90 m, largeur : 6,00 m  
Tirant d'eau : 2,40 m, tirant d'air : 3,70 m
- Canal latéral à l'Aisne (51 km)  
8 écluses, longueur : 38,50 m, largeur : 5,20 m  
Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,70 m
- Aisne canalisée (57 km)  
7 écluses, longueur : 46 m, largeur : 7,95 m  
Tirant d'eau : 2,00 m, tirant d'air : 3,70 m

#### Informations Navigation

##### Subdivision de Saint-Quentin

Canal de Saint-Quentin, canal de la Sambre à l'Oise  
44 rue du Gouvernement - BP 616  
02321 Saint-Quentin cedex  
Tél. : 03 23 05 78 00 - Fax : 03 23 05 78 19

##### Subdivision de Péronne

Canal de la Somme, de Saint Simon à Sormont  
Canal du Nord, de Pont-L'Evêque à Ruyaulcourt  
19 route de Paris - BP 53 - 80201 Péronne cedex  
Tél. : 03 22 84 74 40 - Fax : 03 22 84 62 41

##### Subdivision Navigation d'Amiens

Canal de la Somme\*, de l'écluse de Sormont à l'écluse de Saint-Valéry  
DDE, 2 rue Baillon - 80000 Amiens  
Tél. : 03 22 71 60 80 - Fax : 03 22 92 76 87

##### Subdivision de Compiègne

Canal latéral à l'Oise,  
de Janville à la limite du département de l'Aisne  
Aisne canalisée, du confluent avec l'Oise à Vic-sur-Aisne  
79 barrage de Venette - 60280 Venette  
Tél. : 03 44 83 85 00 - Fax : 03 44 83 85 01

##### Subdivision de Soissons

Canal de l'Oise à l'Aisne, d'Abbécourt à Pargny  
Aisne canalisée de Villeneuve à Vic-sur-Aisne  
10 rue de Mayenne - 02209 Soissons cedex  
Tél. : 03 23 53 00 11 - Fax : 03 23 59 46 28

##### Subdivision de Reithel

Canal de l'Oise à l'Aisne jusqu'à Pargny  
Canal latéral à l'Aisne entre Celles-sur-Aisne et le canal des Ardennes  
Quai Malmy - BP 5114 - 08303 Reithel cedex  
Tél. : 03 24 38 44 10 - Fax : 03 24 38 29 90

*(\*) Attention ! Cette partie du canal de la Somme ne fait pas partie du réseau confié à Voies Navigables de France. Elle est entretenue et gérée directement par le département. Si vous souhaitez y naviguer, vous pouvez vous procurer des renseignements auprès de la Subdivision Navigation d'Amiens.*

### **Comité Départemental du Tourisme de l'Aisne**

24/28 avenue Charles de Gaulle - BP 116  
02005 Laon cedex  
Tél. : 03 23 27 76 76

### **Comité Départemental du Tourisme de la Somme**

21 rue Ernest Cauvin - 80000 Amiens  
Tél. : 03 22 71 22 71

### **SUR LE CANAL DE SAINT-QUENTIN**

#### **Office de Tourisme de Saint-Quentin**

27 rue Victor Basch  
BP 80 - 02102 Saint-Quentin cedex  
Tél. : 03 23 67 05 00

### **SUR LE CANAL LATÉRAL À L'OISE**

#### **Office de Tourisme de Chauny**

Place du Marché Couvert - 02300 Chauny  
Tél. : 03 23 52 10 79

### **SUR L' AISNE**

#### **Office de Tourisme de Vailly-sur-Aisne**

4 place Bouvines - 02370 Vailly-sur-Aisne  
Tél. : 03 23 74 62 47

#### **Office de Tourisme de Soissons**

16 place Fernand Marcquigny  
BP 216 - 02205 Soissons cedex  
Tél. : 03 23 53 17 37

#### **Syndicat d'Initiative du pays de la vallée de l'Aisne**

4 rue Pomponne - 02290 Vic-sur-Aisne  
Tél. : 03 23 55 92 41

### **SUR LE CANAL DE LA SOMME**

#### **Office de Tourisme du pays Hamois**

Rue André Audinot - 80400 Ham  
Tél. : 03 23 81 30 00

#### **Office de Tourisme de Péronne**

1 rue Louis XI - BP 146 - 80200 Péronne  
Tél. : 03 22 84 42 38

#### **Office de Tourisme de Corbie**

30 place de la République - 80800 Corbie  
Tél. : 03 22 96 95 76

#### **Office de Tourisme d'Amiens**

6 bis rue Dusevel - BP 1018 - 80010 Amiens Cedex I  
Tél. : 03 22 71 60 50

#### **Office de Tourisme de Long**

5 Grand rue - 80510 Long  
Tél. : 03 22 31 82 50

#### **Office de Tourisme de Pont-Rémy**

2 rue du Général Leclerc - 80580 Pont-Rémy  
Tél. : 03 22 27 20 71

#### **Office de Tourisme d'Abbeville**

1 place de l'Amiral Courbet - 80100 Abbeville  
Tél. : 03 22 24 27 92

#### **Office de Tourisme de Saint-Valéry-sur-Somme**

2 place Guillaume le Conquérant  
80230 Saint-Valéry-sur-Somme  
Tél. : 03 22 60 93 50



Photo CRT de Picardie / Roblin

# Les voies navigables de Picardie

## EQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



18

### Canal de Saint-Quentin

#### Saint-Quentin (PK 52,800)

● Port : Quai du Vieux Port  
Tél. : 03 23 62 13 25



#### Séraucourt-le-Grand (PK 62,120)

Mairie - Tél. : 03 23 60 51 17



#### Voyaux (PK 80,500)



4

### Canal latéral à l'Oise

#### Chauny (PK 0,280)

● Port : Halte fluviale Alfred Leroux  
Rue du Port  
Tél/fax. : 03 23 39 32 32



● Chantiers : Société JPG  
25 quai Crozat  
Tél. : 03 23 52 11 89



#### Pont-l'Évêque (PK 18,260)

● Chantier : Rousseau-Debacker  
Les Mesures  
Tél. : 03 44 09 08 22



### Longueil Annel (PK 33,000)

- Chantier : Mécanique Marine  
16 rue Serge Tribouillois  
Tél. : 03 44 76 03 86



2

### Partie commune des canaux du Nord et de la Somme

#### Péronne (PK 47,000)

- Port : Route de Paris  
Tél. : 03 22 84 19 31



25

### Canal de la Somme



Ham (PK 7,000)

#### Cappy (PK 50,700)

- Port : 22 chemin Léon Blum  
Tél. : 03 22 76 12 12



Chipilly (PK 62,320)



Sailly Laurette (PK 65,280)



Corbie (PK 65,280)



(PK 74,480)



### Camon (PK 89,000)

- Chantier : Navy Plaisance  
3 rue René Gambier  
Tél. : 03 22 46 30 83 - Fax : 03 22 46 08 13



### Amiens (PK 89,000)

- Chantier : Nautic 80  
191 avenue de Verdun  
Tél. : 03 22 92 47 47



(PK 92,450)



(PK 94,300)



Picquigny (PK 108,000)



Long (PK 123,900)



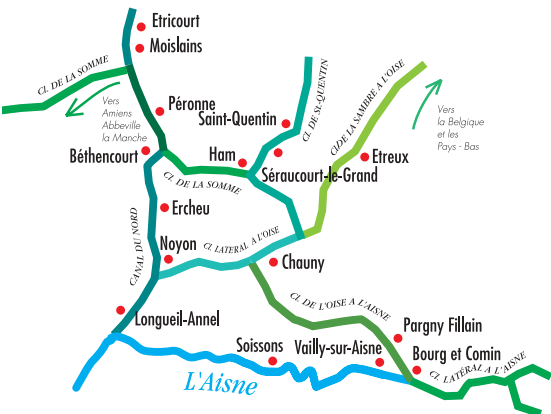
Pont Rémy (PK 131,000)



Abbeville (PK 141,100)

# Les voies navigables de Picardie

## ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



	Anneaux permanents		Gardiennage
	Anneaux pour passage		Parking
	Capitainerie		Réparations moteurs
	Carburants		Réparations coques
	Sanitaire		Vente accastillage
	Electricité à quai		Vente moteurs
	Eau à quai		Vente bateaux
	Téléphone public		Chantiers navals
	Poubelles		Avitaillement
	Commerces de proximité		Halte (Droite, Gauche)
	Services réparations		Rampe (Droite, Gauche)
	Mise à l'eau		Ecluse, bassin de la Seine



Canal maritime (PK 148,200)

### Saint-Valéry-sur-Somme (PK 156,440)

- Chantier : EMTCM - quai Jules Vernes  
Tél. : 03 22 26 82 20 - Fax : 03 22 26 82 52



- Port : Maison des plaisanciers  
Avenue du Général Leclerc  
Tél. : 03 22 60 24 80



- Chantier : Nausicaa Plaisance  
15 route d'Abbeville  
Tél. : 03 22 26 85 85 - Fax : 03 22 26 93 61



12

### Canal du Nord



Etricourt (PK 34,300)



Moislains (PK 37,000)



Saint-Christ (PK 57,000)



Béthencourt (PK 62,000)



Languenois (PK 66,000)



Ercheu (PK 74,900)



Noyon (PK 92,000)



**7**

### L'Aisne

**Vailly-sur-Aisne (PK 49,000)**

Embranchement Aisne Navigable

**Villeneuve-St-Germain (PK 64,160)****Soissons (PK 66,700)**

(PK 74,480)

**Fontenoy (PK 78,600)****Vic-sur-Aisne (PK 85,373)****35**

### Canal de la Sambre à l'Oise

**Etreux (PK 18,900)**

Mairie

Tél. : 03 23 60 60 19

**Tupigny (PK 27,100)****Vadencourt (PK 33,100)****14**

### Canal de l'Oise à l'Aisne

**Guny (PK 10,600)****Pinon (PK 25,300)****Pargny Fillain (PK 35,300)****Bourg et Comin (PK 47,700)****8**

### Canal latéral à l'Aisne

**Variscourt (PK 10,540)****Maizy (PK 32,600)**

## Les points d'accueil VNF

Vous pouvez vous y procurer des informations sur le réseau et acheter votre vignette plaisance.

### SEINE À L'AVAL DE PARIS

#### Agence de Conflans-Sainte-Honorine

Cours de Chimay - 78700 Conflans-Sainte-Honorine

Tél. : 01 39 72 73 09 - Fax : 01 39 72 83 00

#### Centre de gestion de Rouen

71 avenue Jacques Chastellain - 76000 Rouen

Tél. : 02 32 08 31 70 - Fax : 02 35 70 04 37

#### Antenne du Havre

La Citadelle - avenue Lucien Corbeaux - 76600 Le Havre

Tél. : 02 35 22 99 34 - Fax : 02 35 22 95 63

### PICARDIE

#### Agence de Margny-les-Compiègne

92 rue du 14 juillet - 60281 Margny-les-Compiègne

Tél. : 03 44 83 27 50 - Fax : 03 44 83 14 72

#### Antenne de Saint-Quentin

2 avenue Léo Lagrange - 02100 Saint-Quentin

Tél. : 03 23 62 60 21 - Fax : 03 23 62 58 40

### PARIS

#### Service du développement et des affaires domaniales

18 quai d'Austerlitz - 75013 Paris

Tél. : 01 44 06 63 60 - Fax : 01 44 06 63 69

### CHAMPAGNE-ARDENNE

#### Agence de Reims

11 boulevard Paul Doumer - 51084 Reims

Tél. : 03 26.85.75.95 - Fax : 03 26 40 60 25

### SEINE À L'AMONT DE PARIS

#### Agence de Saint-Mammès

10 quai du Loing - 77670 Saint-Mammès

Tél. : 01 64 70 57 70 - Fax : 01 64 70 57 73

*Pour toute information complémentaire sur le péage, contacter :*

**Voies Navigables de France**

**175 rue Ludovic Boutleux - BP 820**

**62408 Béthune cedex**

**Tél. : 03 21 63 24 24 - Fax : 03 21 63 24 42**

## Les commissions de surveillance

Les commissions de surveillance ont en charge la réglementation et la surveillance des bateaux.

### Ile-de-France et départements de l'Yonne et de l'Aube

Commission de surveillance de Paris

24 quai d'Austerlitz - 75013 Paris

Tél. : 01 44 06 19 62 - Fax : 01 44 06 18 89

### Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime

Commission de surveillance de Rouen

66-77 avenue Jacques Chastellain - Ile Lacroix

76000 Rouen

Tél. : 02 32 08 31 40 - Fax : 02 35 89 22 78

### Départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme

Commission de surveillance de Douai

Service Régional des Affaires Fluviales

319 boulevard Paul Hayez - 59509 Douai cedex

Tél. : 03 27 87 87 59 - Fax : 03 27 92 99 29

### Départements de la Marne et des Ardennes

Commission de surveillance de Nancy

1 rue de Tomblaine - 54000 Nancy

Tél. : 03 83 35 46 90 - Fax : 03 83 35 84 47

*Vous pouvez trouver auprès des secrétariats des commissions de surveillance les informations concernant les examens permettant d'obtenir le certificat de capacité (professionnel ou plaisance).*

## La sécurité, la police et les secours

La police de la navigation est assurée par le service Navigation de la Seine avec les brigades fluviales de police ou de gendarmerie territorialement compétentes.

### Police de la Navigation

24 quai d'Austerlitz - 75013 Paris

Tél. : 01 44 06 19 62 - Fax : 01 44 06 18 89

### Paris et la petite couronne

#### Préfecture de Police - Brigade Fluviale

Quai Saint-Bernard - 75005 PARIS

Tél. : 01 47 07 17 17 - Fax : 01 47 07 45 50

### Seine en aval de Paris

#### Gendarmerie Nationale - Brigade Fluviale

73 avenue Carnot

78702 Conflans-Sainte-Honorine cedex

Tél. : 01 39 19 79 41

## **Brigade Fluviale de gendarmerie**

29 rue Albert Thomas - BP 123  
76122 Le Grand-Quevilly cedex  
Tél. : 02 35 69 99 48

Les secours sont assurés pour :

### **Paris et petite couronne**

#### **Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris**

Centre de secours La Monnaie  
Quai de Conti - 75006 Paris  
Tél. : 01 43 54 89 10 (urgences)

Centre de secours de Neuilly-sur-Marne  
9 avenue de la Perche - 93300 Neuilly-sur-Marne  
Tél. : 01 43 08 09 41 (urgences)

Centre de secours de Gennevilliers  
136/140 rue Henri Barbusse - 92230 Gennevilliers  
Tél. : 01 47 94 38 94 (urgences)

### **Les autres départements**

#### **Services départementaux d'incendie et de secours**

Aisne (02) 03 23 27 18 02

Ardennes (08) 03 24 32 46 00

Aube (10) 03 25 43 58 00

Eure (27) 02 32 62 20 20

Marne (51) 03 26 70 36 00

Oise (60) 03 44 06 21 00

Seine-Maritime (76) 02 35 58 86 00

Seine-et-Marne (77) 01 60 56 83 00

Yvelines (78) 01 39 07 72 92

Somme (80) 03 22 97 18 18

Yonne (89) 03 86 94 44 00

Essonne (91) 01 60 91 91 91

Val-d'Oise (95) 01 30 75 78 60

## **Centres d'annonces des crues**

L'annonce des crues sur les rivières du bassin de la Seine est préparée par les centres d'annonces de crues concernés et communiqués au Préfet, qui décide du déclenchement de l'alerte et assure la diffusion de l'information aux collectivités. Les riverains sont informés par leur mairie. Un serveur minitel et le site internet du ministère de l'environnement donnent également l'information.

### **Oise amont (hors Ile-de-France)**

Service Navigation de la Seine  
centre de Compiègne  
Mairies  
3615 EAUSEINE

### **Aisne et son affluent l'Aire**

Service Navigation de la Seine  
centre de Reims  
Mairies  
3615 EAUSEINE

### **Rivières d'Ile-de-France : l'Oise-aval, la Seine et la Marne-aval**

Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France  
Service hygrométrique et d'annonce de crues  
Mairies  
3615 EAUSEINE  
[www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

### **L'Yonne aval et ses affluents : le Serain et l'Armançon**

Service Navigation de la Seine  
centre de Sens  
Mairies  
3615 EAUSEINE

## Le service Navigation de la Seine

### Service Navigation de la Seine

2 quai de Grenelle - 75 015 Paris

Tél. : 01 40 58 29 99 - Fax : 01 45 78 08 57

Service de l'Etat, le SNS est chargé de la sécurité du transport fluvial (permis de navigation, certificat de capacité professionnel et plaisance, police de navigation) et de la police de l'eau, de la pêche, ainsi que de la gestion hydraulique. Il est également chargé de la gestion du domaine public fluvial non navigable.

Le service est mis à la disposition de l'établissement public Voies Navigables de France pour l'exploitation, l'entretien et la modernisation du réseau fluvial.

### Service Navigation de la Seine 4<sup>ème</sup> section

71 avenue Jacques Chastellain - 76000 Rouen

Tél. : 02 32 08 31 40 - Fax : 02 35 89 22 78

Le Service est compétent de Rouen à Cléon en ce qui concerne la police des eaux et la navigation.

## Les organismes professionnels et associations d'usagers

### Fédération des Industries Nautiques

Port de Javel Haut 75015 PARIS

Tél. : 01 44 37 04 00 - Fax : 01 45 77 21 88

### Commission Nationale de Sécurité et de la Navigation de Plaisance

3 place Fontenoy 75007 PARIS

Tél. : 01 44 49 86 75

### Association Nationale des Plaisanciers en eaux intérieures

6 rue Léo Lagrange 44240 La Chapelle/Erdre

Tél./Fax : 02 40 72 03 43

### Fédération Française des Ports de Plaisance

9 rue Léopold Robert 75014 Paris

Tél. : 01 43 35 26 26 - Fax : 01 43 35 26 27

### Syndicat National des Constructeurs de Navire et embarcations de Plaisance

Port de Javel Haut - 75015 Paris

Tél. : 01 44 37 04 00 - Fax : 01 45 77 21 88

### Syndicat National des Loueurs de Bateaux de Plaisance

Port de Javel Haut - 75015 Paris

Tél. : 01 44 37 04 00 - Fax : 01 45 77 21 88

### Syndicat des Ecoles de Pilotage de Navigation et de Croisières Maritimes et Fluviales

Port de Javel Haut 75015 PARIS

Tél. : 01 44 37 04 00 - Fax : 01 45 77 21 88

## Les fédérations sportives

*Si vous souhaitez pratiquer un sport nautique, n'hésitez pas à contacter les fédérations qui vous donneront la liste des clubs existants sur votre secteur.*

### Fédération Française de Voile

55 avenue Kléber - 75016 PARIS

Tél. : 01 44 05 81 00 - Fax : 01 47 04 90 12

### Fédération Française Motonautique

49 rue Boulainvilliers - 75016 PARIS

Tél. : 01 42 24 60 88 - Fax : 01 42 24 60 13

### Fédération Française de Ski Nautique

16 rue Clément Marot - 75008 PARIS

Tél. : 01 47 20 05 00 - Fax : 01 47 20 43 74

### Fédération Française de Canoë-Kayak

87 quai de la Marne - BP 58 - 94340 Joinville-le-Pont

Tél. : 01 45 11 08 50 - Fax : 01 48 86 13 25

### Fédération Française des Sociétés d'Aviron

17 boulevard de la Marne

94736 Nogent-sur-Marne cedex

Tél. : 01 45 14 26 40 - Fax : 01 48 75 78 75

### Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins

24 quai de Rive Neuve - 13007 Marseille

Tél. : 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43

## Autres interlocuteurs

### Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques

3 square Desaix - 75015 Paris

Tél. : 01 44 49 89 72 - Fax : 01 44 49 89 70

### Conseil Supérieur de la Pêche

10 rue des Dardanelles - 75017 Paris

Tél. : 01 58 05 05 90

## Pour en savoir plus

### Voies Navigables de France

#### Direction interrégionale du bassin de la Seine

#### Port autonome de Paris

2 quai de Grenelle - 75732 Paris cedex 15

Tél. : 01 40 58 29 99 - Fax : 01 45 78 08 57

Ou en consultant les sites internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr) et [www.paris-ports.fr](http://www.paris-ports.fr)

**Aisne****Auto Bateau Ecole J.C.B.**

97 rue Journal - 02300 Chauny  
Tél. : 03 23 39 57 27

**C.E.R. Euro conduite**

5/7 rue du Général Leclerc - 02100 Saint-Quentin  
Tél. : 03 23 67 63 63

**Marinastrum**

63 rue Pierre Brossolette - 02100 Saint-Quentin  
Tél. : 03 23 05 27 03

**Ardennes****Bateau Ecole Maubacq**

Pont à Bar - 08160 Dom-le-Mesnil  
Tél. : 03 24 54 01 50

**Aube****Bateau Ecole des terres rouges,**

Mr Castex  
10390 - Clerey  
Tél. : 03 25 46 04 45

**CSB Marine**

RN 71 Le port - Lac de Dienville - 10500 Dienville  
Tél. : 03 25 92 94 17

**Eure****Bateau Ecole Duval**

1 av. du Maréchal Montgomery - 27200 Vernon  
Tél. : 02 32 51 07 86

**Bateau Ecole du Vexin**

52 rue du Général de Gaulle - 27600 Gaillon  
Tél. : 02 32 52 49 31

**Bateau Ecole du Vexin**

19 rue des Martyrs Déportés - 27700 Les Andelys  
Tél. : 02 32 54 15 76

**Bateau Ecole Lyons-Andelle**

13bis Grand rue - 27360 Pont-Saint-Pierre  
Tél. : 02 32 49 76 79  
3 rue Ténèbre - 27700 Les Andelys  
Tél. : 02 32 54 62 09

**Ecole de conduite Rolivaloise**

2 rue des Compagnons - 27100 Val de Reuil  
Tél. : 02 32 61 05 22

**Marne****Bateau Ecole Heitz**

7 boulevard Paul Doumer - 51100 Reims  
Tél. : 03 26 47 03 58

**ECF**

80 rue Richelieu - 51100 - Reims  
Tél. : 03 26 36 50 47

**Bateau Ecole Pasteur/CSB Marine**

3 rue Pasteur - 51000 Châlons-en-Champagne  
Tél. : 03 26 68 40 72

**Buggy Bateau Ecole**

1 rue Poissonnier - 51000 Châlons-en-Champagne  
Tél. : 03 26 68 06 18

**Oise****Boran Marine**

11 place du Carouge - 60820 Boran-sur-Oise  
Tél. : 03 44 21 94 21

**Bateaux 60**

7 rue de la Source - 60100 Creil  
Tél. : 03 44 25 23 60

**Société Guerdin**

13 rue de Clermont - 60200 Compiègne  
Tél. : 03 44 83 35 57

**Paris****Bateau Ecole Concorde**

Face 8 quai Anatole France - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 51 74 03

**Bateau Ecole Defim**

17 rue Portalis - 75008 Paris  
Tél. : 01 45 22 65 07

**Bateau Ecole de la Loire**

11 quai de la Loire - 75019 Paris  
Tél. : 01 42 00 31 47

**Bateau Ecole Guerin**

26 rue des Rigoles - 75020 Paris  
Tél. : 01 40 29 06 44

### Seine-Maritime

#### Bateau Ecole Villetard

8 rue de l'Industrie - Ile Lacroix - 76000 Rouen  
Tél. : 02 35 88 00 00

#### Eponville Nautic

Quai d'Elbeuf - 76100 Rouen  
Tél. : 02 35 72 28 24

#### Bonte Nautisme - M.V.

Hangar n°16 - quai Emile Duchemin - 76000 Rouen  
Tél. : 02 32 08 61 59

#### Bateau Ecole Boyer

VC N°2 - 76540 Thietreville  
Tél. : 02 35 29 81 95

### Seine-et-Marne

#### Bateau Ecole Benard

21 rue du Général de Gaulle - 77000 Melun  
Tél. : 01 64 37 22 70

#### Kalypso

10 rue Jean Jaurès - 77270 Villeparisis  
Tél. : 01 60 21 11 22

#### Plaisance Loisirs

ZI des 50 Arpents - 77680 Roissy-en-Brie  
Tél. : 01 60 29 80 66

#### SM Marine

Quai J. Prévert Prolongé - 77100 Meaux  
Tél. : 01 64 34 63 17

### Yvelines

#### Ambiance Yachting Goujon

Ile du Devant - 78700 Conflans-Sainte-Honorine  
Tél. : 01 39 72 49 12

#### ASCAP

20 rue des Migneaux - 78300 Poissy  
Tél. : 01 39 11 92 26 / 01 39 65 07 35

#### Auto Bateau Ecole Bernard Lang

34 boulevard Carnot - 78250 Hardricourt  
Tél. : 01 34 74 96 70

#### Auto Bateau Ecole du Parc de la Vallée

3 rue Georges Brassens - 78200 Mantes-la-Ville  
Tél. : 01 34 78 54 32

#### Auto Bateau Ecole de Rosny - AAC

58 rue Nationale - 78710 Rosny-sur-Seine  
Tél. : 01 30 42 96 94

#### Bateau Ecole CER des Ebissoires

Ferme des Ebissoires - 78370 Plaisir  
01.30.54.60.73

### Dynamic Plaisance

350 chemin des Pêcheurs - 78670 Villennes-sur-Seine  
Tél. : 01 39 75 84 90

### L'Appel du large

26 rue de Vexin - 78440 Brueil-en-Vexin  
Tél. : 01 34 75 32 20

### Somme

#### Barone sarl

42 boulevard Beauvillé - 80000 Amiens  
Tél. : 03 22 92 68 73

#### Auto Bateau Ecole Legrand

7 rue 2ème DB - 80000 Amiens  
Tél. : 03 22 91 40 91

#### Nautic 80

191 rue de Verdun - 80000 Amiens  
Tél. : 03 22 92 47 47

#### Navy Plaisance

Pont de Somme - 80450 Camon  
Tél. : 03 22 46 30 83

### Yonne

#### Auto Bateau Ecole A. Frochot

27 rue d'Egleny - 89000 Auxerre

#### Bateau Ecole Gambetta

41 avenue Gambetta - 89300 Joigny  
Tél. : 03 86 62 22 49

#### Police de Sens

Rue des Francs Bourgeois - 89093 Sens  
Tél. : 03 86 83 45 00

### Essonne

#### Base de loisirs et de plein air

Le Port aux Cerises - 91210 Draveil  
Tél. : 01 69 40 33 10

#### Bateau Ecole Meuret

76 Grande Rue - 91360 Epinay-sur-Orge  
Tél. : 01 69 09 83 15

#### Longjumeau Conduite

18 avenue du Général de Gaulle - 91160 Longjumeau  
Tél. : 01 69 09 29 27

#### Sports Nautiques - Mr Garnier - ENSN

25 Route Nationale 7 - 91350 GRIGNY  
Tél. : 01 69 06 99 09

## Hauts-de-Seine

**Auto Bateau Ecole La Péniche - Foromar sarl**

257 quai d'Asnières - 92390 Villeneuve-la-Garenne  
Tél. : 01 47 94 54 94

**Mazura Marine**

Face 36 quai Alphonse Le Gallo - 92100 Boulogne  
Tél. : 01 46 99 98 50

**Bateau Ecole Péniche ECF**

1363 quai Marcel Dassault - 92210 Saint-Cloud  
Tél. : 01 46 02 03 04

**Ecole de Navigation de Neuilly**

25 boulevard Vital Bouhot - 92200 Neuilly-sur-Seine  
Tél. : 01 47 47 61 35

**Nautic Motors France**

Face 73 quai Dr Dervaux - 92600 Asnières  
Tél. : 01 47 93 08 02

## Seine-Saint-Denis

**Bateau Ecole Michel Petit**

107 rue Anatole France - 93600 Aulnay-sous-Bois  
Tél. : 01 48 66 18 90

**B.E. Marc**

20 rue du Port - 93800 Epinay-sur-Seine  
Tél. : 01 49 40 02 67

**Découverte et développement de la Navigation**

Base Nautique, La Haute Ile  
Chemin de Halage - 93330 Neuilly-sur-Marne  
Tél. : 01 43 08 88 55

**Paris Nautique**

4 bis rue Lakanal - 93500 Pantin  
Tél. : 01 48 10 36 77

## Val-de-Marne

**A.A.B. Cours Claude Asken**

178 Grande rue Charles de Gaulle  
94130 Nogent-sur-Marne  
Tél. : 01 48 71 32 70

**Amicale des Navigateurs de Villeneuve Triage**

21 avenue de Choisy - 94190 Villeneuve-Saint-Georges  
Tél. : 01 43 86 41 09

**Auto Ecole I I**

11 rue du Pont de Créteil - 94100 Saint-Maur-des-Fossés  
Tél. : 01 48 83 41 13

**B.E. Hako**

43 avenue Gabriel Péri - 94170 Le Perreux  
Tél. : 01 43 24 16 00

**Bateau Ecole du Bois**

12 rue Clément Viénot  
94300 Vincennes  
Tél. : 01 43 74 79 72

**Bateau Ecole Bontemps**

14 rue Bougeot - 94240 L'Hay-les-Roses  
Tél. : 01 46 64 63 61

**Jet Set Navigation**

2 rue de Seine - 94140 Alfortville  
Tél. : 01 43 96 56 29

## Val-d'Oise

**Auto Bateau Ecole Lebeur**

12 Grande Rue - 95270 Asnières-sur-Oise  
Tél. : 01 34 68 01 89

**Sarl Polynautic - Pirard**

9 avenue des Sapins - 95290 L'Isle-Adam  
Tél. : 01 34 69 38 13

**Pontoise Sport Loisirs**

9 place du Grand Martroy - 95300 Pontoise  
Tél. : 01 30 38 00 55

**CER Persan**

14 avenue Jean Jaurès - 95340 Persan  
Tél. : 01 39 37 68 48

**Michel Bateau Ecole**

5 place de la Gare - 95350 Saint Brice-sous-Forêt  
Tél. : 01 39 90 41 02

Tél. : 01 45 11 08 50 - Fax : 01 48 86 13 25

Nous avons dressé une liste des principaux textes dont vous devez prendre connaissance.  
Ces textes indiquent les règles de police et de navigation à respecter sur le réseau des voies navigables.  
Elles sont applicables à l'ensemble des usagers.

### 1

#### REGLEMENT GENERAL DE POLICE (R.G.P.)

Décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 modifié (brochure n° 1065 au J.O.).

### 2

#### REGLEMENTS PARTICULIERS DE POLICE (R.P.P.)

Les arrêtés du 20 septembre 1974 (fascicule n° 75-5 bis au J.O.) fixant les règlements particuliers de la police de la navigation sur les canaux, rivières, cours d'eau et plans d'eau domaniaux.

L'arrêté du 22 novembre 1993 fixant le R.P.P. sur le réseau fluvial de la Ville de Paris.

### 3

#### TEXTES RELATIFS A LA CONDUITE DES BATEAUX

(Cf fascicule n° 1630-1 au J.O.).

### 4

#### CALENDRIER DES CHOMAGES

Arrêté pris chaque année en fonction des travaux prévus sur les ouvrages et nécessitant des interruptions ou des restrictions à la navigation (publié au J.O. en début d'année).

*Les documents 1, 2, 3, 4 sont consultables sur place à la Direction des Journaux Officiels,  
26 rue Desaix 75015 Paris - Tél. : 01 40 58 79 79.*

*Vous pouvez les commander par fax au 01 45 79 17 84 ou sur internet à : [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)*

### 5

#### REGLEMENTS PARTICULIERS DE POLICE DE PLAISANCE

Arrêtés ministériels ou préfectoraux fixant, en particulier, les conditions de pratiques de disciplines sportives (cf les zones de pratique des sports nautiques).

### 6

#### AVIS A LA BATELLERIE N° 1 (publié en début d'année) et suivants

Consignant les prescriptions temporaires modifiant les conditions de navigation à moyen terme pour le n° 1 et au cas par cas pour les avis suivants.

*Vous pouvez prendre connaissance des documents 5 et 6 auprès des subdivisions du service Navigation de la Seine dont les coordonnées vous sont données dans les rubriques par bassins.*



Liste obligatoire pour les bateaux de plaisance d'une longueur comprise entre 2,50 m et 24 m inclus naviguant en zone IV

### ENGINS DE SAUVETAGE

- 1 brassière de sauvetage adaptée et approuvée C.E. par personne (y compris taille enfant)

### ASSECHEMENT ET INCENDIE

- 1 le(s) extincteur(s) approuvé(s) et marqué(s) C.E.
- 1 seau rigide de 7 litres muni d'un bout (bateau > 5 m)
- 1 écope reliée par un bout (bateau < 5 m)

### APPAREILS, INSTRUMENTS, MATÉRIEL DE NAVIGATION ET D'ARMEMENT

- des appareils de mouillage (voir tableau)
- 2 avirons ou une godille (pour bateau < 8 m.)
- 1 gaffe
- 1 chaumard à l'avant et un dispositif permettant le remorquage à l'arrière
- 1 gonfleur (pour embarcation pneumatique)
- 2 amarres d'une longueur égale ou supérieure à celle de l'unité et une bouée lignée
- 1 bouée couronne approuvée ou marquée C.E.
- 1 dispositif de sécurité coupant automatiquement l'allumage ou le gaz en cas d'éjection (+ 4,5 kw)
- 1 boîte de secours (voir ci-contre)

Sur les lacs et plans d'eau et la Seine à l'aval du pont Jeanne d'Arc à Rouen, équipements supplémentaires :

- 1 lampe électrique étanche portative
- 3 feux rouges à main
- 1 corne de brume
- 1 bouée couronne munie d'une ligne de jet (longueur > 10 m.)
- 1 engin de sauvetage (bateau > 8 m.)
- 1 compas

Pour les coches nolisés et les bateaux équipés d'une cabine fermée, un équipement de sécurité spécifique est obligatoire (se renseigner auprès de la Commission de surveillance)

### DOCUMENTS

- cartes de la région fréquentée

### BOÎTE DE SECOURS\*\*

- pansements stériles prêt à l'emploi : grand modèle 1 boîte, petit modèle 1 boîte
- compresses stérilisées, sutures cutanées, sparadrap adhésif (1 boîte de chaque)
- antiseptique local (1 flacon ou 1 boîte)
- eau oxygénée (1 flacon)
- tulle gras (1 pochette)
- bandes de contention (1 petite largeur + 1 grande largeur)

Long. du bateau	Masse de l'ancre	Diamètre de la chaîne	Longueur de la chaîne	Diamètre du cablot	Longueur du cablot
2,50 à 6,50 m	8 kg	6 mm	5 m	10 mm	20 m
6,50 à 9 m	10 kg	8 mm	5 m	14 mm	20 m
9 à 12 m	12 kg	8 mm	10 m	14 mm	20 m
12 à 15 m	14 kg	10 mm	10 m	14 mm	20 m
15 à 24 m	1 ancre 28 kg ou 2 ancres x 14 kg	16 mm ou 12 mm	40 m ou 10 m	pas de cablot 14 mm	pas de cablot 30 m

(\*) Selon l'arrêté du 1er février 2000 relatif à l'équipement de sécurité des bateaux de plaisance.

(\*\*) Liste indicative édictée sous toute réserve.

**AMONT** : Partie d'un cours d'eau comprise entre un point considéré et la source.

**ARCHE MARINIÈRE** : Arche d'un pont sous laquelle doit passer le bateau.

**AVAL** : Partie inférieure d'un cours d'eau, d'une vallée ; le côté vers lequel descend le cours d'eau.

**BAJOYER** : Mur en maçonnerie formant les parties latérales d'une écluse.

**BIEF** : Partie d'un canal ou d'une rivière comprise entre deux écluses ou deux barrages.

**BOLLARD** : Organe d'amarrage à terre ou sur un bateau.

**CANAL V.H.F** : Bande de fréquence radio pré-réglée.

**CHENAL** : Partie navigable de la rivière où les bateaux doivent circuler.

**CHOMAGES** : Interruption de la navigation pour travaux. Les dates des chômages des voies d'eau sont fixées par arrêté ministériel.

**CLIQUET DE SECURITE** : Ergot servant à bloquer la manivelle de manoeuvre des écluses manuelles.

**P.H.E.N.** : Plus Hautes Eaux Navigables au-delà desquelles la navigation est interrompue. Elles sont annoncées par avis à la batellerie.

**DEFENSES (ou PARE BATTAGE)** : Ballons servant à protéger la coque contre les chocs. Elles doivent être flottantes.

**DEVERSOIR** : Partie de barrage fixe ou mobile.

**DEVISE** : Nom de baptême d'une embarcation.

**ECOIRE** : Pièce de bois ou de métal destinée à tenir le bateau écarté de la rive.

**ECELLE D'ECLUSES** : Succession d'écluses très rapprochées permettant au canal de franchir une déclivité importante.

**ETIAGE** : Niveau des plus basses eaux d'un cours d'eau.

**ERRE** : Vitesse acquise par un bateau.

**NAVIGATION A LA DERIVE** : La navigation du bateau se fait au gré du courant moteur arrêté.

**PALPLANCHE** : Dispositif métallique de protection de berge.

**PERCHE** : Élément fixé à proximité de l'écluse destiné au déclenchement de l'ouverture des portes d'une écluse automatisée.

**PORTES DE GARDE** : Portes d'écluses utilisées uniquement en période de crue pour isoler le canal de dérivation.

**RADIER DU SEUIL DE L'ECLUSE** : Maçonnerie du fond de l'écluse, sous les portes.

**SAS** : Espace situé entre les portes amont et aval d'une écluse.

**TIRANT D'AIR** : - D'un ouvrage d'art : hauteur disponible entre le niveau de l'eau et la clef de voûte.

- D'un bateau : distance verticale entre le plan d'eau et le point le plus élevé du bateau.

**TIRANT D'EAU** : Distance d'enfoncement du bateau sous la ligne de flottaison.





**TREMATAGE** : Action de dépasser un bateau.

**VANTAIL** : Partie mobile des portes d'écluses ; il existe des portes à un ou deux vantaux.







**VANTELLE** : Vanne verticale située dans une porte d'écluse et permettant de remplir ou vider un sas.

# Les signaux de la voie navigable


## Obligation

			
S'arrêter dans certaines conditions	Vitesse limitée à 6 km/h	Emettre un signal sonore	Observer une vigilance particulière







  

					
Se diriger vers le côté du chenal indiqué	Tenir le côté du chenal Bâbord/Tribord	Croiser le chenal vers Bâbord/Tribord			




  

 Direction obligatoire






## Interdiction

					
Interdit de stationner	Amarrage interdit	Mouillage interdit	Interdit de virer	Interdiction de créer des remous	






  

		
Dépassement interdit	ID-entre convois	Interdit de croiser et de dépasser

				
Interdit d'entrer dans voie affluente	Interdit de passer sauf menues embarcations non motorisées	Préparez-vous à vous mettre en route		

## Restriction






				
Profondeur limitée	Hauteur limitée	Largeur limitée	Chenal à 50 m de la rive	Restrictions imposées

## Recommandation



		fixe 	rythmé 
Se tenir dans l'espace indiqué	Se diriger dans ce sens	Se diriger du feu fixe au feu rythmé	

## Activité nautique



### Interdiction / Autorisation

					
Embarcations sport et plaisance	Bateaux motorisés	Bateaux ni voiles ni moteur			





  

					
Planche à voile	Ski nautique	Navires à voiles			






  

				
Baignade	Véhicules nautiques à moteur		Bassin de vitesse	







## Indication

			
Aire de virage	Câble électrique	Barrage	Bac

				
Rencontre de voies affluentes	Rencontre voie prioritaire	Stationnement autorisé	Ancrage autorisé	






					
Amarrage autorisé	Fin d'interdiction	Autorisation de passer			

Interdite Avec précaution








Entrée port

## Ponts

				
Interdiction de passer				

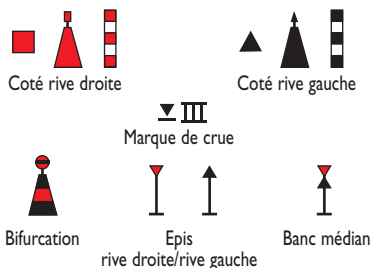
  

	
Interdiction de passer hors de l'espace indiqué	

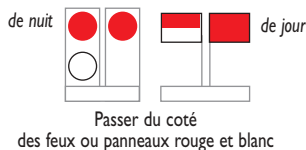
		
Passer (pas de trafic en sens inverse)		Passer (dans les deux sens)

# Les signaux de la voie navigable

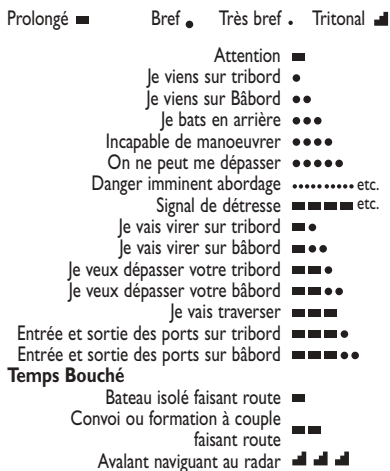
## Balises



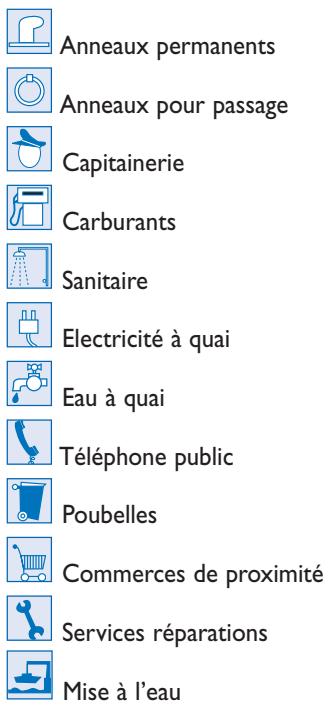
## Bateaux



## Signaux phoniques



## Légende



## **Bassin du Nord-Pas-de-Calais**

Direction régionale du Nord-Pas-de-Calais  
Tél. : 03 20 15 49 70

## **Bassin du Nord-Est**

Direction interrégionale du Nord-Est  
Tél. : 03 83 95 30 01

## **Bassin du Sud-Ouest (canal du midi)**

Direction interrégionale du Sud-Ouest  
Tél. : 05 61 36 24 24

## **Bassin Rhône-Saône**

Direction interrégionale Rhône-Saône  
Tél. : 04 72 56 59 00

## **Bassin du Centre-Est**

Direction interrégionale du Centre-Est  
Tél. : 03 86 71 71 71

### **Pour tout renseignement complémentaire :**

#### **Voies navigables de France**

175 rue Ludovic Boutleux  
BP 820 - 62408 Béthune cedex  
Tél. : 03 21 63 24 24  
Fax : 03 21 63 24 42  
Internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)



Photo VNF / Lemaître

## Voies navigables de France Direction interrégionale du bassin de la Seine

2, quai de Grenelle - 75732 Paris cedex 15  
Tél. : 01 40 58 29 99 ou 01 44 06 63 60 - Fax : 01 44 06 63 69  
e-mail : [sdad.sn-seine@equipement.gouv.fr](mailto:sdad.sn-seine@equipement.gouv.fr)

## Port autonome de Paris

2, quai de Grenelle - 75732 Paris cedex 15  
Tél. : 01 40 58 27 42 - Fax : 01 40 58 27 50  
e-mail : [dttl@paris-ports.fr](mailto:dttl@paris-ports.fr) - web : [www.paris-ports.fr](http://www.paris-ports.fr)

édition 2002